PROJET DE PÔLE
HABITAT ET VIE SOCIALE
2023/2027

Apei de Lens et environs
PARTAGEONS NOS VALEURS, UNISSONS NOS AMBITIONS

Crédits photos : Apei de Lens et environs / Eric Sot Photography / François Richir
Conception & réalisation : Margaux Parmentier

SOMMAIRE

Tableaux synoptiques du projet 06
Préambule 11

1 PRESENTATION GÉNÉRALE DU PROJET 13
1.1 - Les origines 14
1.2 - Le PHVS, un pôle en mutation vers le pouvoir d'agir des personnes et l'inclusion sociétale 15
La notion de Pôle 15
L'organisation actuelle 15
1.3 - Les objectifs du Pôle 16
1.4 - Les missions du Pôle 16
Le Foyer de Vie les Glycines 16
Le Service d'Accueil de Jour 17
1.5 - L'évolution de l'offre d'accompagnement 18

2 LES PERSONNES ACCOMPAGNÉES 21
2.1 - Typologie du public 22
2.2 - L'origine géographique 22
2.3 - Description des personnes accompagnées 22

3 LE PARCOURS DE VIE DE LA PERSONNE 25
3.1 - L'accueil et l'admission 26
3.2 - Les modalités d'organisation 27
Le fonctionnement du PHVS 27
Les absences 27
L'argent personnel 27
Les visites 27
3.3 - Les outils d'accompagnement 28
Les principes d'accompagnement 28
Le projet de la personne 29
Les postures d'accompagnement 29
La référence 29
La démarche d'évaluation 30
Le logiciel IMAGO 30
3.4 - Les domaines d'accompagnement 30
La vie quotidienne 30
La communication et expression 31
Les activités et animations 31
La vie sociale, culturelle et sportive 32
La citoyenneté 32
L'accompagnement à la santé 32

3.5 - La fin d'accompagnement : une sortie accompagnée 34
Les modalités de fin d'accompagnement au sein du PHVS 34
La continuité de parcours 35
3.6 - La place de la famille et des proches-aidants 35
La réunion des Familles 35
Le projet personnalisé 35
Le service d'aide aux familles et aux aidants, et la plateforme de répit EMAA 36
Les temps conviviaux 36
4 LES MOYENS D'ACTION 39
4.1 - Les partenariats et les réseaux 40
4.2 - Les moyens humains 40
Les effectifs et la qualification des professionnels 41
La Gestion de l'Emploi et des parcours professionnels 41
La coordination et le fonctionnement du PHVS 44
4.3 - Les moyens financiers 45
4.4 - Les moyens architecturaux 45
La localisation du PHVS 45
L'architecture et l'aménagement du Foyer de Vie 46
L'architecture et l'aménagement du SAJ 48
4.5 - Les fonctions logistiques 50
4.6 - La démarche d'amélioration continue de la qualité 51
4.7 - Le développement durable 53
4.8 - La Sécurité du système d'information 51
5 LES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS À 5 ANS 57
5.1 Les perspectives : ensemble vers la transition inclusive 58
5.2 Les fiches actions 59

ANNEXES 74
Annexe 1 - Présentation générale du projet de pôle 75
1.1 Le cadre de référence 75
1.2 La méthodologie d'élaboration du projet de pôle 75
Le Comité de Pilotage 75
Le Conseil de Vie Sociale 75
Le Comité Social et Économique (CSE) 75
Le Comité de Validation 75
Le Comité Opérationnel Qualité 76
Les groupes de travail 76
La participation et les interventions des personnes accompagnées, des familles 76

Annexe 2 - Présentation générale de l'Apei de Lens et environs 77
1.1 Une association locale, militante et engagée 77
Ses missions et objectifs 77
Une conviction partagée : « Il y a une richesse en chacun de nous » 78
Des valeurs affirmées 78
Une volonté affichée de partage et d'ouverture 78
La bientraitance en filigrane de toute action 79
Son territoire d'intervention 79
Le projet associatif 2020-2025 79
1.2 Une association gestionnaire 80
1.2.1 La structuration de l'Apei de Lens et environs 81
1.1.1 Les établissements et services par pôle de direction 82

Annexe 3 - Origines du PHVS 83
1. Le Foyer de Vie 83
2. Le Service d'Accueil de Jour 83

TABLEAU SYNOPTIQUE DU PROJET

IDENTIFICATION	**Foyer de Vie « Les Glycines »** 34 bis du Napoléon Lebacq - 62160 GRENAY Tél : 03.21.72.75.80 N° SIRET : 775631175700124 N°APE : 8720A FINESS : 620 118 570 **SAJ Le Domaine des Ecureuils** 18 rue Voltaire - 62160 BULLY LES MINES Téléphone : 03.21.72.35.99 N° Siret : 775 631 757 00 090 N° APE : 8720A FINESS : 620 117 570 Email : secretariat.phvs@apei-lens.org
ADRESSE ADMINISTRATIVE	34 bis rue Napoléon Lebacq - 62160 GRENAY
ZONE D'INTERVENTION	Lens et environs
BÉNÉFICIAIRES	Les places en Foyer de Vie et en SAJ ont vocation à accueillir des personnes de plus de 20 ans, sans limite d'âge supérieur, dont le handicap ne permet pas ou plus d'exercer une activité professionnelle, y compris en milieu protégé. Ces personnes bénéficient cependant d'une autonomie suffisante pour se livrer à des activités ludiques, éducatives, ainsi qu'une capacité à participer à une animation sociale. Ce projet de vie entrevoit de mettre en perspective pour la personne, tous les moyens de compensation de son handicap, en vue de lui offrir une qualité de vie qui prenne en compte son épanouissement personnel et intime, ainsi que le «prendre soin» de sa santé psychologique et physique. Un lieu de vie du foyer est dédié aux personnes ayant besoin d'un rythme adapté et/ou en perte d'autonomie lié à l'âge et qui présentent des signes se traduisant : - Sur le plan physique, par une fatigabilité, une perte progressive des acquis, une accentuation des déficiences - Sur le plan mental, par des phénomènes de régression, un ralentissement du rythme de vie, un déclin cognitif et/ou psychologique, un repli sur soi, des troubles du sommeil, un besoin d'activité plus limité.

TABLEAU SYNOPTIQUE DU PROJET

ADMISSION	Sur orientation de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH)
MODALITÉS D'ACCUEIL	En hébergement : 365 jours par an En accueil de jour : 225 jours par an
CAPACITÉ (AGRÉMENT)	**Accueil permanent :** • Hébergement : 50 places • Accueil de jour : 30 places **Accueil temporaire (jusqu'à 90 jours par an par personne) :** • Hébergement : 4 places • Accueil de jour : 5 places
FINANCEMENT DE L'ACCOMPAGNEMENT	Conseil Départemental et participation des personnes accompagnées
OBJECTIFS	Les objectifs du PHVS s'articulent autour de plusieurs axes : • Favoriser le pouvoir d'agir • Reconnaître les compétences de chacun • Maintenir et préserver la dynamique des personnes • Adapter et promouvoir la qualité de vie des personnes par la prise en compte des besoins • Accompagner l'accès à l'autonomie et à l'épanouissement personnel
ACTIONS	• Accompagnement des personnes dans les diverses situations de la vie quotidienne • Activités de soutien appropriées de manière individualisées et/ou collectives • Ouverture sociale et intégration dans la cité • Activités d'éveil, de créativité, de communication, manuelles, sensorimotrices • Activités physiques sportives adaptées • Activités culturelles • Accès à l'information • Séjours et animations • Surveillance médicale et actions de prévention • Suivi psychologique et social • Travail en réseau et en partenariat

TABLEAU SYNOPTIQUE DU PROJET

MOYENS EN PERSONNEL	**Personnel de direction, d'administration et des services généraux : 21 ETP** • Directeur • Cheffes de pôle • Assistante de direction • Comptables • Cuisiniers • Lingère • Agents de maintenance/d'entretien • Surveillants de nuit **Personnel éducatif : 32.5 ETP** • Educateurs spécialisés, coordinateurs • Moniteurs éducateur • Accompagnants éducatifs et social/aide médico psychologique • Animateur socio culturel **Personnel médical et paramédical : 1,27 ETP** • Médecin psychiatre • Psychologue • Infirmier
PARTENAIRES	• Les collectivités territoriales et partenaires institutionnels • Les communes de GRENAY et de BULLY LES MINES • Les associations locales, culturelles, sportives, caritatives et de loisirs • Les établissements de santé (GHT, CMP, planning familial ...) et médico-sociaux • Les centres de formation • Les centres sociaux...
MOYENS ARCHITECTURAUX	**Foyer de vie** Architecture de plain-pied de 3960 mètres sur un terrain de 16000 mètres, quatre lieux de vie (54 chambres individuelles avec espace sanitaire, coins salons, kitchenette), 3 salles de bain avec baignoires adaptées, des salles d'activités, un salon esthétique, un espace bibliothèque et rencontres familles, un pôle médical, un pôle administratif, des locaux techniques. Deux chambres par lieu de vie sont communicantes afin d'y accueillir des couples ou des fratries. Grands espaces verts avec un parc animalier. **Service d'Accueil de Jour** Maison bénéficiant d'une surface de 425 m2, sur trois niveaux Un parc attenant de 5000 m^2 Un Fab Lab Une yourte de 50 m^2

TABLEAU SYNOPTIQUE DU PROJET

CADRE JURIDIQUE	**Les principaux textes législatifs et réglementaires suivants constituent le cadre d'intervention du Foyer de Vie et du SAJ :** • Loi n° 2002-2 du 02 Janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale • Loi n'°2002-203 du 4 Janvier 2002 relative aux droits des malades • Loi n° 2005-102 du 11 Février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » • Le Décret du 11 mars 2005 relatif aux conditions d'organisation et de fonctionnement des services d'accompagnement à la vie sociale et des services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés • Circulaire n°DGAS/SD3C/2005/224 du 12/05/2005 relative à l'accueil temporaire • Loi n° 2007-308 du 5 Mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs. • La loi Hôpital, Patient, Santé Territoire du 20 Juillet 2009 dresse un nouveau contexte pour le secteur médico-social, avec la création des ARS et le schéma régional d'organisation médico-sociale • La loi de Décembre 2015 relative à l'adaptation de la société vieillissement • La loi du 2 Février 2016 relative à l'accompagnement de la fin de vie • Le décret du 9 mai 2017 relatif à la nomenclature des ESMS • Les recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM/HAS.
TEXTES DE RÉFÉRENCE	• Le code de l'Action Sociale et des familles • La convention collective du 15 Mars 1966 • Le code du travail (art. 129-1, L129-2 et suivants) • Le Pacte des solidarités et du développement social • Le Projet Associatif 2020 – 2025 • Le Règlement Départemental d'Aide Sociale du Pas de Calais mis à jour en décembre 2018 • Le projet de réforme de la tarification SERAFIN PH

PRÉAMBULE

Le projet du Pôle Habitat et Vie Sociale (PHVS) s'inscrit dans une volonté associative de regrouper sous une direction unique le Foyer de Vie Les Glycines et le Service d'Accueil de Jour "Le Domaine des Ecureuils".
Ce projet de pôle 2023-2027 fait suite aux précédents projets de ces établissements rédigés en 2017 et 2019 et a pour vocation de les unir en un seul et même document.

Le PHVS a vocation à faciliter la mise en œuvre de parcours inclusifs, dynamiques et adaptés à chaque personne vivant avec un handicap accompagnée. Il s'inscrit dans la dynamique du Pacte des Solidarités porté par le Département du Pas de Calais et les réformes en cours.

Le projet de pôle 2023-2027 est un document de référence reprenant notre démarche d'accompagnement des personnes au service de leur inclusion dans la société.

Ce projet à visée pédagogique :

- *Est accessible à l'ensemble des personnes accompagnées ainsi qu'à toutes celles qui gravitent autour d'elles : les professionnels, les familles, les partenaires, les bénévoles, les administrateurs… Une version en FALC est rédigée.*
- *Fait des liens entre les notions théoriques (inclusion, pouvoir d'agir, valorisation des rôles sociaux) et l'application opérationnelle,*
- *Traduit la volonté de répondre aux besoins des personnes et des familles ainsi qu'aux évolutions des politiques publiques*
- *est un outil de travail*
- *Incite à la coopération et à la capacité de chacun de s'engager dans un sens commun*
- *Intègre 13 fiches actions favorisant l'expérimentation et l'amélioration de la qualité d'accompagnement.*

Ce projet de pôle n'est pas figé : il se veut évolutif, ambitieux et porté sur l'avenir. Il est de notre responsabilité collective de se l'approprier, de l'enrichir et de le faire vivre. Nous sommes convaincus que c'est en étant en mouvement dans une position d'ouverture et d'innovation que nous pourrons proposer la meilleure qualité de vie pour les personnes accompagnées et ainsi, contribuer à transformer la société et la rendre plus solidaire et inclusive.

Dans la continuité des valeurs et ambitions portées par le projet associatif, le PHVS s'engage dans la transition inclusive. La transition inclusive reconnaît les apports des institutions pour les personnes accompagnées mais adapte notre offre médico-sociale en proposant un accompagnement au plus proche des besoins et souhaits des personnes.

Ce projet n'aurait pas vu le jour sans l'implication de tous aux groupes de travail, ni le soutien du cabinet de conseils "Handicap et Société" qui nous accompagne depuis deux ans dans nos ambitions.

Je vous remercie tous de votre engagement et de votre dévouement dans la mise en œuvre de ce projet de pôle.

Le Directeur, David DESMULIER

Amour

I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PROJET DE PÔLE

Ce projet répond à plusieurs objectifs :

- Présenter les missions des établissements et services du pôle habitat et vie sociale
- Partager nos orientations stratégiques pour les cinq années à venir
- S'inscrire dans les évolutions des politiques publiques et répondre à nos obligations réglementaires

Il a été élaboré en synergie avec les personnes accompagnées et leurs proches, les membres de l'association, les partenaires, des personnes ressources par thématique, et les professionnels composant le PHVS. Il s'inscrit dans la continuité des projets du SAJ Le Domaine des Ecureuils et du Foyer de Vie les Glycines qui furent évalués avant la rédaction du présent projet.

La méthodologie présentée en annexe (1) détaille notre volonté d'impliquer les personnes dans une logique d'autodétermination. Elle a comporté différentes phases : enquête de satisfaction / ateliers d'expression et de travaux thématiques / partage et priorisation des orientations / rédaction et validation par les instances.

Afin de faciliter l'appropriation de ce document par le plus grand nombre, il se veut volontairement concis et accessible. Les différentes annexes permettent à chacun d'approfondir les éléments présentés tant sur le plan réglementaire qu'organisationnel.

1.1 - LES ORIGINES

En 1958, des parents se réunirent afin de proposer des solutions d'accompagnements pour les personnes vivant avec un handicap.

De cet engagement est née l'Apei de Lens et environs (Annexe 2), association loi 1901, désormais affiliée à l'Unapei.

Grâce à ce militantisme, de nombreux établissements et services médico sociaux ont vu le jour. Aujourd'hui l'association compte 15 établissements et services, 1 siège social et 500 adhérents et bénévoles.

Le Pôle Habitat et Vie sociale est le fruit de cette volonté associative de proposer des réponses adaptées à l'autonomie et au bien-être des personnes vivant avec un handicap.

Le Service d'Accueil de Jour a été créé en 1991 et le Foyer de Vie lui succède en 1995. Il a connu depuis de nombreuses évolutions en matière d'accueil et d'accompagnement détaillées (Annexe 3).

Aujourd'hui, le PHVS s'appuie sur le pôle associatif composé de bénévoles, d'une direction générale et de services supports. Il œuvre en lien avec les autres établissements et services gérés par l'association dans une logique inclusive. Il inscrit son action avec les acteurs du territoire et de nombreux partenaires.

Service d'Accueil de Jour

Foyer de Vie les Glycines

1.2 - LE PHVS, UN PÔLE EN MUTATION VERS LE POUVIR D'AGIR DES PERSONNES ET L'INCLUSION SOCIÉTALE

LA NOTION DE PÔLE

Depuis 2010, l'ensemble des établissements et services gérés par l'Apei de Lens sont structurés en 6 pôles qui proposent chacun des accompagnements distincts et complémentaires pour un public défini. Chacun de ces pôles permet d'apporter une palette de solutions d'accompagnement plus large par la souplesse et l'adaptation des besoins grâce aux évaluations individuelles fines et aux projets personnalisés co-construits avec les personnes accompagnées, les professionnels, les familles et les partenaires.

Ainsi, le Foyer de Vie et le SAJ proposent un panel de services utiles dans la vie quotidienne et adaptés pour offrir le juste soutien nécessaire aux personnes accompagnées en fonction de leurs besoins et de leurs demandes.

La connaissance de la personne permet de mettre en place cet accompagnement selon les besoins et permet de travailler au maximum l'autonomie. Nous développons la notion de parcours inclusif dans le champ de l'habitat mais aussi dans la vie quotidienne.

Aussi, le Foyer de Vie et le Service d'Accueil de Jour permettent par les synergies mises en place de mutualiser certaines compétences des professionnels, d'éviter les ruptures de parcours des personnes accompagnées et de les accompagner dans des projets de vie. Cette mutualisation n'est pas seulement une optimisation « technique », mais c'est aussi de permettre une émulation entre les deux structures.

La notion de parcours des personnes accompagnées s'appuie sur un partenariat diversifié qui répond à la plupart des situations afin qu'elles s'inscrivent dans un parcours résidentiel, que ce soit avec un espoir d'amélioration ou afin de faire face à une perte d'autonomie. Ces évolutions pouvant aboutir à une demande de réorientation, les liens avec les autres établissements et services de l'Association, voire au-delà, sont forts.

On peut résumer le fonctionnement du pôle par ces deux termes « souplesse et adaptation ». Car, c'est bien à l'équipe professionnelle qu'il revient d'adapter ses modalités d'organisation au projet de vie des personnes accompagnées et non pas l'inverse.

Pôle Habitat et Vie sociale

L'ORGANISATION ACTUELLE

La volonté de l'association était, grâce à la complémentarité entre les services, de développer des parcours « sur mesure », d'éviter les ruptures et d'autoriser un cheminement en fonction de l'évolution de la situation personnelle.

Les personnes accompagnées par le PHVS relevant désormais de la même orientation « Établissement d'Accueil Non Médicalisé », le lien entre les deux structures est de ce fait naturel.

1.3 - LES OBJECTIFS DU PÔLE

Les objectifs du PHVS sont :

- Assurer une qualité de vie
- Stimuler l'initiative et la créativité
- Favoriser le maintien voire le développement des acquis relationnels, affectifs, physiques, intellectuels et sociaux
- Soutenir l'accès à l'autonomie et l'épanouissement personnel
- S'ouvrir aux autres, participer à la vie sociale
- Maintenir le lien social
- Retarder si possible les effets liés aux pathologies et/ou au vieillissement

Pour cela, les différents services utilisent des moyens qui leur permettent de mettre en œuvre le projet du PHVS qui découle du projet associatif.

1.4 - LES MISSIONS DU PÔLE

Le pôle se constitue autour de modalités d'accompagnement qui proposent une réflexion à 360° intégrant les diverses modalités d'accompagnement du projet de vie de la personne vivant avec un handicap, en fonction de son âge, de ses aspirations, de ses capacités, de ses compétences, de ses choix et de ses ressources.

LE FOYER DE VIE LES GLYCINES

Le Foyer de Vie accueille des adultes vivant avec un handicap ayant une certaine autonomie pour leur proposer des animations et activités en fonction de leur handicap. Il propose un hébergement adapté, à titre permanent ou temporaire.

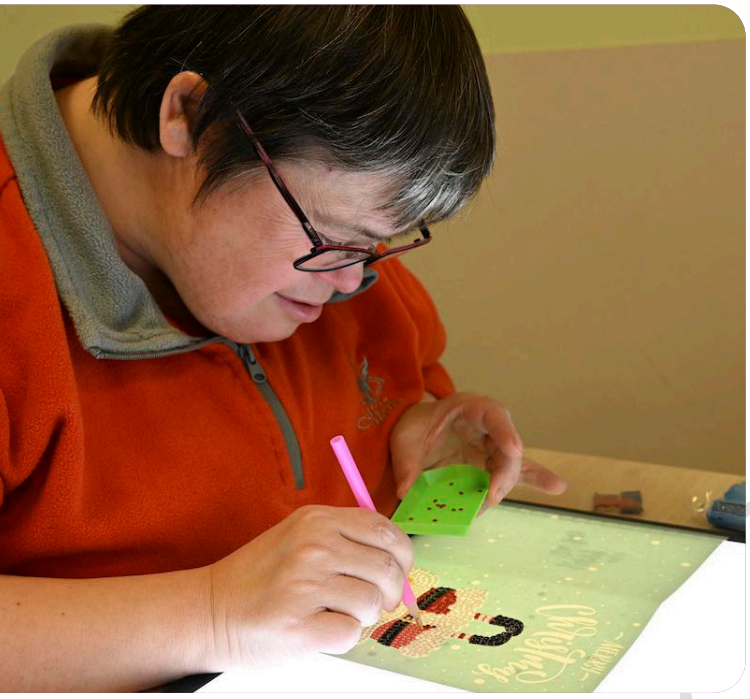

Au Foyer de Vie, les habitants :

- Sont accompagnés dans la réalisation des actes de la vie quotidienne en fonction de leurs besoins et attentes
- Disposent d'un « chez soi » respectant leur intimité et leurs choix
- Vivent dans un lieu sécurisant tout en conservant leurs libertés individuelles
- Sont inclus dans la cité comme citoyen à part entière
- Disposent d'un accompagnement individuel et collectif adapté au projet de vie de chacun

Les missions du Foyer de vie s'articulent autour de quatre axes :

Axe 1 : Maintenir et préserver la dynamique des personnes

L'accompagnement éducatif est adapté à chacun en fonction de ses propres capacités et leur permettre de développer encore leurs apprentissages.

Axe 2 : Adapter et promouvoir la qualité de vie des personnes par la prise en compte des besoins physiques, physiologiques, sociaux et psychologiques

Le rythme de l'accompagnement n'est pas imposé par l'établissement mais prend en compte la personne, ses capacités et ses volontés. A ce titre, la bienveillance est au cœur de l'accompagnement proposé.

Axe 3 : Accompagner l'accès à l'autonomie et l'épanouissement personnel

Le travail sur la société inclusive passe par de multiples partenariats de qualité qui doivent être aussi variés que de besoins. Cela vaut dans tous les champs de la vie : culture, loisirs, éducation, sport, santé etc...

Axe 4 : Proposer un habitat adapté aux personnes accompagnées

Grâce aux évaluations individuelles fines mises en place et l'écoute de l'équipe éducative, nous pouvons proposer un accompagnement qui tienne compte des aspirations des personnes accompagnées et de leurs capacités cognitives.

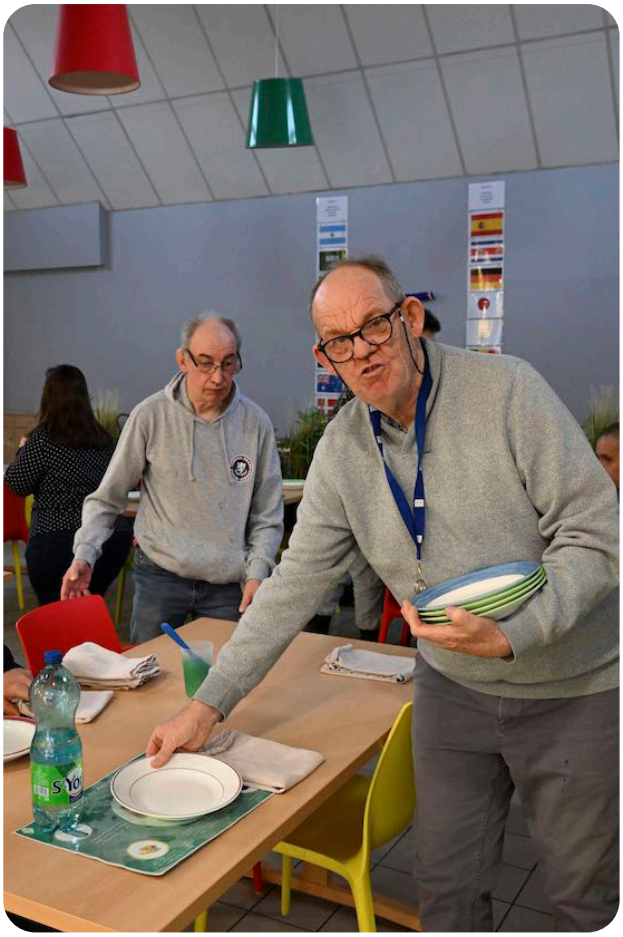

LE SERVICE D'ACCUEIL DE JOUR

Le Service d'Accueil de Jour propose une offre d'accompagnement en journée pour des adultes vivant avec un handicap.
C'est un accueil sans hébergement, à titre permanent ou temporaire, et à temps partiel ou complet.
Le SAJ a pour but de développer l'autonomie, le pouvoir d'agir des personnes accompagnées et de favoriser leur intégration sociale en proposant des ateliers et des activités physique, cognitives, de valorisation et d'interaction sociales.
Le SAJ est aussi un lieu d'expertise qui permet à la personne accompagnée, à sa famille ou à son représentant légal de mieux construire un projet de vie adapté.
Il contribue à la réalisation du projet de vie des personnes vivant avec un handicap.

Axe 1 : Maintenir ou développer les capacités motrices, intellectuelles et sociales

Il s'agit de favoriser l'apprentissage à l'autonomie sociale et la socialisation des individus. L'accompagnement porte tant sur le maintien des acquis que le développement de nouvelles compétences. Il comporte également une aide et un accompagnement dans l'accès aux soins.

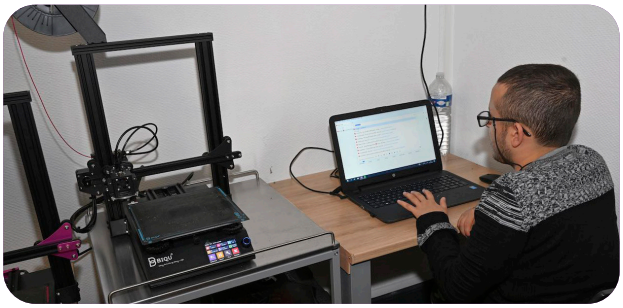

Axe 2 : Favoriser l'épanouissement des personnes par la pratique d'ateliers adaptés

Les accompagnements individuels et collectifs visent à permettre aux personnes l'accès aux loisirs et à la culture. Ils ont pour finalité de permettre à la personne de prendre conscience de ses potentialités et de lui apporter l'aide et le soutien adéquat lorsque cela le nécessite.

Axe 3 : Faciliter les grandes transitions des projets de vie

L'accueil de jour représente pour nombre des personnes accompagnées un service de transition entre le champ de l'enfance, une activité professionnelle ou un foyer. Notre action consiste à apporter une aide, des conseils et un accompagnement dans les démarches administratives ou dans la recherche d'une solution d'accompagnement en phase avec le projet de vie de la personne.

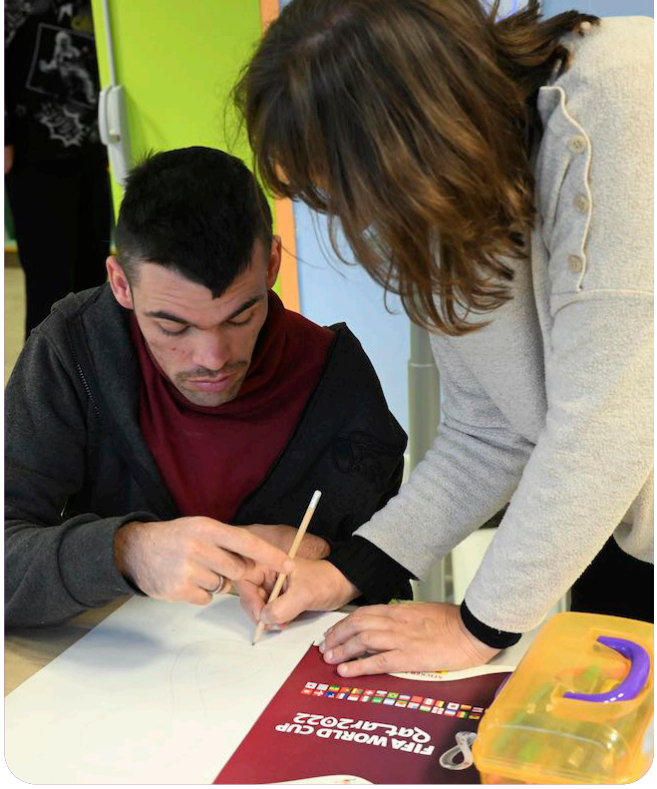

1.5 - L'ÉVOLUTION DE L'OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT

Depuis déjà plusieurs années, le PHVS a fait évoluer son offre d'accompagnement dans un contexte de transition inclusive.

Le PHVS travaille en lien avec les Groupes d'Observations de Synthèses. Ce sont des dispositifs qui ont vocation à faciliter la coordination entre acteurs, le suivi et l'accompagnement des personnes en situation complexe, sans accompagnement et/ou les ressortissants de Belgique.

Le PHVS propose ainsi des accueils modulables, temporaires et séquentiels au niveau du SAJ mais aussi de l'accueil temporaire sur le Foyer de Vie.

Depuis 2015, le Foyer de Vie dispose d'un lieu de vie pour personnes qui ont besoin d'un rythme adapté vivant avec un handicap : d'abord sur le site du foyer "Les Goélands", puis depuis 2019 sur le site des Glycines dans un nouveau bâtiment adapté.

En 2021, le PHVS a manifesté son souhait de diversifier son offre en répondant à un appel à projet pour créer un hébergement supervisé de type "foyer de vie externalisé".
Ce projet n'ayant pu aboutir, nous poursuivons nos réflexions autour de nouvelles formes d'habitats (fiche action n°9). Dans le cadre du présent projet, l'évolution porte sur le renforcement des partenariats avec les lieux de socialisation et une plus grande individualisation des prestations.

Il est également recherché de mutualiser davantage les ressources des structures composant le pôle afin de permettre aux personnes de bénéficier de toute l'expertise disponible.

Ces évolutions sont également marquées par la formation des professionnels à l'autodétermination qui permet progressivement une évolution des postures d'accompagnement. Aujourd'hui, l'accompagnement se veut participatif, ne plus faire « à la place de » mais « avec » les personnes, sans pour autant ôter toute la bienveillance et la bientraitance nécessaires à la qualité de l'accompagnement.

II. LES PERSONNES ACCOMPAGNÉES

2.1 - TYPOLOGIE DU PUBLIC

Le PHVS accompagne des personnes adultes vivant avec un handicap d'ordre intellectuel, psychique et/ou présentant des troubles associés.
Pour la plupart des personnes sortant d'IME, le PHVS est le moyen pour elles d'accéder à l'autonomie et de conquérir peu à peu, le statut d'adulte et de citoyen. Pour les familles cela peut représenter une étape mêlée d'inquiétude et d'incertitude.

Une mutation s'est opérée au PHVS surtout dans les pratiques professionnelles, fondées sur le droit des personnes, leur responsabilité et l'accès à leur pouvoir d'agir. De nouvelles habitudes sont prises pour encourager les plus jeunes à prendre des initiatives, à exprimer leurs désirs sur les sujets qui les préoccupent. On constate alors une forte demande de vie sociale et de contacts. Les nombreuses démarches du PHVS dans la cité répondent aux besoins de tous et permettent de mener des actions individuelles et singulières. L'hétérogénéité de la population et les différences d'âge représentent pour la population du PHVS, une expérience de vie sociale et permet la possibilité de se créer une vraie identité.

Au 1er janvier 2023, le PHVS accompagnait 110 personnes. Le PHVS intervient également sur demande du Département.

Il est à différencier :

- Les personnes accompagnées par le service d'accueil de jour. Elles disposent d'une orientation de la Commission des Droits et de l'Autonomie. Elles doivent bénéficier d'une autonomie suffisante pour se livrer à des activités quotidiennes (activités ludiques, éducatives) ainsi qu'une capacité à participer à une animation sociale.
- Les personnes accompagnées au sein des différents lieux de vie du Foyer de Vie sont des adultes ayant une certaine autonomie mais qui ne peuvent pas ou ne peuvent plus exercer une activité professionnelle. Elles sont hébergées toute l'année et ne nécessitent pas de surveillance médicale constante.

Ne sont repris ci-après que les éléments saillants.

2.2 - L'ORIGINE GÉOGRAPHIQUE

Le PHVS accompagne majoritairement des personnes ressortissantes du Pas-de-Calais et plus particulièrement du territoire de Lens-Liévin (voir annexe 2).

2.3 - DESCRIPTION DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES

RÉPARTITION PAR SEXE

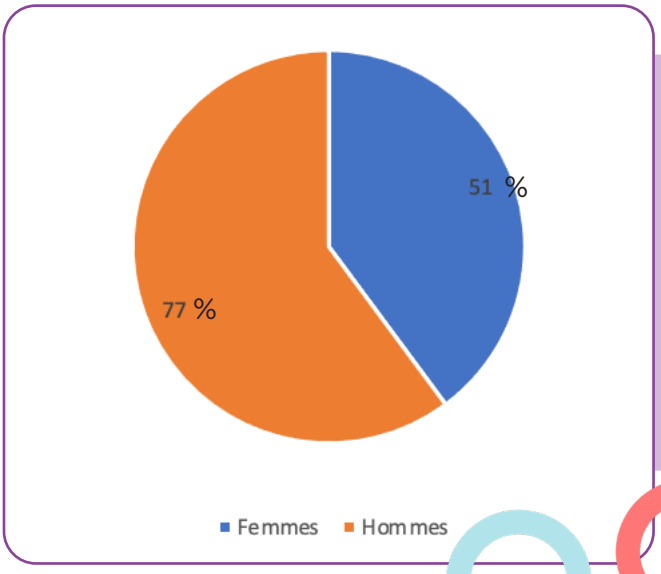

Moyenne d'âge :

Au SAJ : 35 ans
Au FV : 48 ans
Le plus jeune : 20 ans
Le plus âgé : 73 ans

Nous remarquons que le Foyer de Vie est confronté depuis plusieurs années à un public avançant en âge.

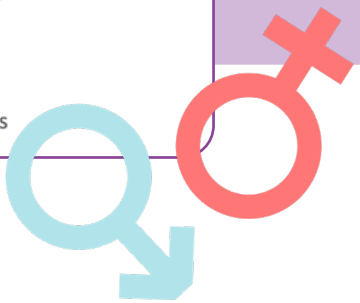

TYPOLOGIE DE HANDICAP ET MESURES ASSOCIÉES

L'évolution de la population accueillie au PHVS nécessite de s'adapter aux personnes présentant des pathologies associées :

- Troubles du Spectre Autistique
- Troubles psychiques
- Pathologies invalidantes
- Déficiences motrices
- ...

De ce fait, les modalités d'accompagnement sont personnalisées et individualisées pour répondre à ces besoins spécifiques.

LES BESOINS SPÉCIFIQUES

La réflexion menée dans le cadre du projet de pôle avec les personnes accompagnées, les familles et les professionnels a permis d'identifier des besoins spécifiques du public ayant un parcours de vie ou des pathologies nécessitant une attention particulière.

LES PERSONNES VIEILLISSANTES ET/OU EN PERTE D'AUTONOMIE

Ces personnes présentent différents profils : elles peuvent être en retraite, avoir besoin d'un rythme moins soutenu ou être très actives, avoir un parcours de soin important du fait de leur âge... Certaines personnes plus jeunes peuvent être marquées par un vieillissement précoce du fait de leur pathologie et nécessitent un soutien différent du fait de la perte d'autonomie.

Il est nécessaire d'adapter l'accompagnement à leurs besoins spécifiques : parcours de soin, rythme de vie, lien social, adaptation des activités, maintien des liens avec la famille et l'entourage pour éviter l'isolement, le repli sur soi. Il est important de veiller à ce que chaque personne soit actrice de son projet et de sa vie, quels que soient les défis qu'elle aura à relever. Le cœur de l'accompagnement réside dans la vigilance portée à l'évolution de la situation afin de prévenir les difficultés et trouver les solutions qui correspondent à chacun.
L'environnement doit aussi pouvoir évoluer en fonction des besoins : aménagement du lieu de vie, matériel paramédical, aide aux déplacements etc..
Pour certaines personnes, l'accompagnement porte principalement sur le projet d'un changement de lieu de vie plus adapté qui permette à la personne de s'épanouir.
"Parce que le vieillissement peut s'accompagner d'une baisse des potentialités, et notamment de celles relatives au repérage dans l'espace et aux possibilités de déplacement, il est important que le lieu de vie de la personne vivant avec un handicap avançant en âge s'adapte à l'évolution de ses besoins. L'aménagement architectural du lieu de vie et la mise à disposition de supports et aides techniques conditionnent en partie les possibilités de maintien de la personne sur son lieu de vie. Une architecture et des aides adaptées permettront également à la personne de maintenir, autant que possible, son autonomie au sein de son espace de vie."
Extrait des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de la HAS.

Depuis 2014, le SAJ et le Foyer sont attentifs à cette question sur l'avancée en âge et le vieillissement d'une partie de la population.
Une étude par le Centre Régional d'Etudes, d'Actions et d'Informations (CREAI) des Hauts-de-France a d'ailleurs été réalisée en décembre 2016 sur l'accompagnement des personnes vieillissantes du Foyer de vie Les Glycines.
Une salle est d'ailleurs aménagée au SAJ pour favoriser l'adaptation du rythme et se ressourcer en s'isolant du collectif. Au foyer, le lieu de vie La Bohème a cette vocation spécifique de privilégier le rythme de vie et le bien-être des personnes vieillissantes et/ou en perte d'autonomie, et qui demandent une attention très particulière du fait des signes associés ou non à d'autres types de pathologies de type Alzheimer ou démences.

LES PERSONNES VIVANT EN LOGEMENT AUTONOME

Les politiques sociales avancent dans l'idée d'une logique de parcours avec le souci de préserver les projets de vie des personnes dans leurs intérêts. On observe depuis ces 3 dernières années, un nouveau profil de personnes au SAJ. En effet, il s'agit de personnes qui vivent en logement autonome, seules ou en couple, avec des accompagnements de type SAMO, service de soins, service à la personne, avec un besoin de préserver une vie sociale en bénéficiant d'un accueil au SAJ la journée.
Cela permet un soutien dans les différents domaines tout en préservant un projet de vie.

Découvrez le document «s'adapter à leur vie» du CREAI Hauts-De-France en flashant ce QR Code !

III. LE PARCOURS DE VIE DE LA PERSONNE

3.1 - L'ACCUEIL ET L'ADMISSION

LA PREMIÈRE RENCONTRE

L'admission au PHVS est soumise à la notification d'une orientation par la CDAPH.
Un dossier de préadmission est retourné au secrétariat du PHVS, puis un rendez-vous est organisé avec le médecin psychiatre et un éducateur spécialisé coordinateur.
Cette rencontre permet de faire connaissance avec la personne, de présenter et faire visiter l'établissement. Cette rencontre a également pour objectif de recueillir les souhaits de la personne.

LA COMMISSION D'ADMISSION

Lorsqu'une place se libère en accueil permanent au Foyer de Vie ou au Service d'Accueil de Jour, une commission d'admission se réunit. Celle-ci est composée de plusieurs membres : équipe de direction, médecin psychiatre, infirmière et un éducateur spécialisé.
La commission étudie chaque situation et prend en compte la singularité des personnes. Pour chaque admission retenue, une note de situation/argumentaire est présentée au Président et au Directeur Général. Cette note cherche à évaluer la capacité de l'Association à répondre aux attentes, à s'assurer de l'opportunité et parfois... à répondre à l'urgence pour la vie de la personne et de son entourage.
L'accueil temporaire permet également de cerner les besoins de chaque situation.

L'ACCUEIL, L'ENTRÉE AU FOYER DE VIE OU AU SERVICE D'ACCUEIL DE JOUR

A son arrivée, un contrat d'accompagnement (contrat de séjour) ou document individuel de prise en charge (DIPC) est établi et remis à la personne et/ou son représentant légal/famille. Ce contrat ne peut être valide que dans le cadre du consentement des parties signataires.
De plus, au Foyer de Vie, un membre de l'équipe éducative est nommé référent, il accueille la personne, l'aide à s'installer, lui présente les habitants et le fonctionnement. Au préalable, une demande de prise en charge des frais d'hébergement (dossier d'aide sociale) est établie. Elle est transmise au CCAS de la commune qui l'envoie au Conseil Départemental pour validation. Le secrétariat du PHVS peut venir en soutien pour compléter le dossier.

L'ACCUEIL TEMPORAIRE

Le foyer de vie dispose de 4 places d'accueil temporaire et le SAJ de 5 places.
Celles-ci sont un véritable recours pour les personnes à domicile, leurs familles et leurs aidants en offrant, notamment pour l'hébergement, une alternative entre le « tout domicile » et le « tout établissement ». Dans un deuxième temps, elles sont un atout majeur dans la fluidification du parcours de vie de la personne. Elles permettent :

- Un soutien aux familles et proches aidants, une possibilité de temps de répit et de relais en cas d'indisponibilité provisoire (hospitalisation, obligation professionnelle...) ou de besoin de prise de distance.
- Des périodes d'accueil pour les personnes vivant avec un handicap visant le répit, l'expérimentation dans un autre environnement, le développement ou le maintien des acquis et de socialisation.
- Des essais d'accompagnement pour la personne, et notamment pour les jeunes adultes, pouvant donner lieu à l'élaboration d'une évaluation ou d'un bilan en vue d'une adaptation de son projet de vie, voire de sa notification MDPH.
- Des accueils destinés à prévenir des ruptures lors d'un changement dans les conditions entre deux modes d'accompagnement, particulièrement lors du passage dans le secteur adulte, afin de préserver les acquis et l'autonomie de la personne vivant avec un handicap.
- Une préparation à l'entrée en accueil permanent au sein de l'établissement, bienveillante et sans précipitation, ni pour l'adulte ni pour son entourage.
- Une réponse à des situations d'urgence.

Juridiquement, l'accueil temporaire est organisé pour une durée limitée à 90 jours par an, tous établissements confondus. La programmation des séjours sur l'année est équilibrée afin de faciliter le repérage dans le temps des personnes. Cette solution intermédiaire reste souple et adaptable en fonction des besoins des personnes.

3.2 - LES MODALITÉS D'ORGANISATION

LE FONCTIONNEMENT DU PHVS

Le SAJ fonctionne 225 jours par an, du lundi au vendredi de 9h00 à 16h00. Selon des projets spécifiques, l'horaire peut être modifié.

Le calendrier de fonctionnement est actualisé chaque année, après consultation du Conseil de Vie Sociale. Il est remis aux personnes et à leur famille et diffusé au sein de l'association.

Le Foyer de Vie fonctionne 365 jours/an et 24h/24h. L'accueil permanent est un accompagnement prévu sur le long terme, toute l'année, avec des possibilités de retour en famille ou de vacances organisées.

LES ABSENCES

La gestion des services (SAJ et Foyer) répond à des impératifs financiers incontournables.
Il est donc demandé à chacun de prendre conscience de cette réalité et de participer à sa bonne marche et à son équilibre.

Au SAJ, il est demandé de respecter scrupuleusement les dates d'ouverture et de fréquenter régulièrement le service. Toute absence doit être justifiée (certificat médical, autorisation préalable).

Au Foyer, il est demandé de faire une proposition de planning prévisionnel d'absence qui peut être négocié et réajusté dans un souci d'équilibre.

LES SORTIES

Les personnes accueillies qui en ont les capacités et qui en expriment le souhait peuvent prétendre à sortir accompagnées ou non. Cette éventualité s'inscrit dans le cadre de leur projet personnalisé et après un apprentissage (pour l'organisation et la sécurité des personnes, voir les modalités dans le règlement de fonctionnement).

L'ARGENT PERSONNEL

Au foyer, la personne accueillie prend en charge ses soins médicaux, ses vêtements, l'ameublement et la décoration de sa chambre, ses produits de toilettes, ses loisirs et vacances. L'établissement, dans un souci de promouvoir le pouvoir d'agir et de faire face aux dépenses mentionnées, demande aux familles et aux tuteurs de verser une somme mensuellement sur un compte argent personnel, dont le montant peut varier entre 50 et 120 euros. L'équipe éducative aide la personne à gérer son argent au quotidien et la réalisation de ses achats.

LES VISITES

Les visites et rencontres sont favorisées. Cela peut se faire en chambre ou dans le salon bibliothèque avec à l'esprit le fait de préserver l'intimité des autres personnes accueillies et ne pas gêner le bon fonctionnement du service. Les horaires des visites sont libres à condition de les signaler, car les visites imprévues ne certifient pas la présence de la personne accompagnée.

3.3 - LES OUTILS D'ACCOMPAGNEMENT

LES PRINCIPES D'ACCOMPAGNEMENT

Favoriser le pouvoir d'agir

La personne accompagnée n'est pas seulement bénéficiaire de prestations, elle est aussi et avant tout actrice de son projet. L'objectif est de favoriser et renforcer le pouvoir d'agir de la personne accompagnée.
Pour cela, elle doit pouvoir comprendre son environnement et les contraintes qui en résultent, élaborer et exprimer ses attentes, exercer des choix dans les prestations proposées, être force de proposition pour ce qui n'existe pas encore, construire son projet en collaboration avec les professionnels et les personnes de son choix (familles, proches-aidants, partenaires...), participer à l'évolution des services et à la vie de la cité.

Partager les informations

La personne décide de partager les informations qui la concernent afin que les professionnels personnalisent son accompagnement.
Il n'est pas nécessaire que les professionnels connaissent toutes les informations de la personne pour mener un accompagnement de qualité : même si cela reste préférable pour mieux comprendre la situation dans sa globalité. C'est toujours avec son accord que les informations qui la concernent sont partagées avec la famille, les collègues des autres pôles, les partenaires.
La personne a également accès à ses informations de manière adaptée et accompagnée.

Inciter les essais, favoriser les challenges, valoriser les échecs

La personne a le droit d'essayer, de se tromper, de réessayer, d'expérimenter et ainsi d'améliorer ses compétences. Se tromper n'est pas un échec mais une étape vers la réussite.
Cependant, il peut arriver qu'une situation se dégrade ou se complexifie. Dans ce cas, la dynamique du projet devra être souple et s'adapter au rythme et aux nouveaux besoins. Les professionnels accompagnent à la restauration de l'estime de soi et à la considération de l'erreur comme nécessaire à l'apprentissage. Dans ce cas, la difficulté devient un défi à relever ensemble.

Reconnaître les compétences de chacun

La reconnaissance des compétences de chacun permet d'enrichir et de développer mutuellement les actions. Si le professionnel est expert de la relation d'aide, la personne, elle, a développé une expertise de sa propre vie, tout comme les différentes parties prenantes qui sont compétentes dans leurs champs d'action (familles, partenaires, ...)
Croiser les ressources de la personne, les compétences des professionnels et l'expertise des parties prenantes permet de proposer des réponses diversifiées riches de la valeur ajoutée de chacun.

Personnaliser les propositions

Chaque personne est unique. Elle a son parcours, sa culture, ses compétences, ses rêves et ses projets. Chaque personne a des besoins différents. C'est pourquoi chaque accompagnement se doit d'être unique avec le soutien de l'équipe professionnelle et celui des parties prenantes.

LE PROJET DE LA PERSONNE

Le projet n'est pas une fin en soi mais un outil au service de la personne. La démarche mise en œuvre à l'Apei est la co-construction avec la personne en lui apportant le soutien dont elle a besoin pour élaborer sa réflexion, faciliter son expression et définir ses projets et les moyens à mettre en œuvre pour y parvenir. Le projet permet de s'assurer que les différentes actions envisagées forment un ensemble cohérent au service des attentes et des besoins de la personne.

L'implication de la sphère familiale est primordiale dans la réussite de l'accompagnement. L'alliance des familles et de l'équipe médico-sociale est essentielle pour réussir l'accompagnement des personnes et leur permettre de mettre en place un projet personnalisé en adéquation avec ses envies et ses possibilités.

Le projet personnalisé est établi avec l'intéressé et sa famille et/ou le représentant légal.
Il formalise les actions attendues par la personne et/ou le représentant légal et par l'équipe, et assure la cohérence des actions menées auprès de la personne par l'équipe pluridisciplinaire.

Il permet une déclaration d'intentions qui définit les priorités, les moyens à mettre en œuvre pour y parvenir, une évaluation et une adaptation des actions mises en œuvre, une réactualisation du projet avec de nouveaux objectifs.
Il est révisable en fonction de l'évolution de la personne.

LES POSTURES D'ACCOMPAGNEMENT

Au sein du PHVS, la posture professionnelle se doit d'être adaptée en fonction du besoin de chaque personne, afin de favoriser le pouvoir d'agir.

La finalité de l'accompagnement est de créer un espace d'épanouissement personnel, relationnel, social et intellectuel visant à la plus grande autonomie des personnes accueillies et à l'inclusion sociale. Le projet tend aussi à privilégier le rythme de vie et le bien-être des personnes, dont les personnes qui demandent une attention très particulière du fait des signes qui peuvent être liés à l'âge ou non, ou à des pathologies de type Alzheimer ou démence.

Les postures professionnelles correspondent aux principes éthiques d'accompagnement du PHVS :
• La bienveillance, pour permettre à chacun d'évoluer en confiance et d'avoir le droit à l'erreur.
• L'écoute active et neutre pour favoriser les échanges et oser aborder les questions « sensibles ».
• Le soutien pour permettre à la personne de prendre toute la place à laquelle elle a droit.
• L'adaptation pour apporter une réponse toujours plus personnalisée au regard de l'évolution de chaque personne et de notre société.

LA RÉFÉRENCE

L'éducateur spécialisé coordinateur est responsable de la mise en œuvre, de l'évaluation et de l'ajustement des projets personnalisés.

Le référent nommé pour chaque personne accompagnée est le garant de l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation du projet de la personne. Il est l'interlocuteur privilégié de la personne et des différentes parties prenantes (familles, mandataires, partenaires, ...). L'infirmière est référente de la coordination du projet de soin sur le Foyer.

LA DÉMARCHE D'ÉVALUATION

La démarche d'évaluation est constante et en même temps des points d'étape sont repérés dans le fonctionnement du PHVS.
En effet, les réunions d'équipe concernant l'évaluation des projets personnalisés sont planifiées en début d'année. Il est prévu une révision des projets tous les deux ans avec une évaluation intermédiaire à 1 an. Néanmoins, si la situation de la personne le nécessite, l'évaluation s'impose et fait l'objet d'une réactualisation à l'instant T.

A l'arrivée d'une personne au PHVS, une période de 4 à 6 mois d'observation est nécessaire afin de réaliser la première évaluation (à partir d'une grille d'observations) et la réalisation du premier projet personnalisé.
Un recueil des attentes et des besoins permet de définir des objectifs propres à chaque personne ainsi que les moyens mobilisés pour les atteindre. Sur accord de la personne, la famille ou le représentant légal est associé à cette démarche.
L'évaluation permet de valoriser les progrès de la personne même si l'objectif qu'elle s'est fixé n'est que partiellement atteint.

Elle permet également d'apprécier l'évolution et/ou les points d'amélioration sur les axes fixés et d'adapter et proposer un accompagnement personnalisé.

La personne est associée dans les différentes étapes : rencontre de préparation, évaluation et restitution du projet afin de s'approprier son projet mais aussi en comprendre les termes, et l'évolution. Son projet lui est remis en main propre par son référent et l'éducateur coordinateur, avec une adaptation en FALC.

LE LOGICIEL IMAGO

Depuis 2016, les établissements et services de l'Apei de Lens et environs utilisent le logiciel IMAGO pour la gestion du dossier informatisé de la personne. Cet outil regroupe tous les éléments administratifs, psycho-socio-éducatifs (histoire de vie, habitudes et intérêts, projet personnalisé...) et/ou médicaux de la personne.
Il facilite le suivi de la personne et de son accompagnement. Il dispose d'un journal de bord qui permet aux professionnels de partager l'information de manière sécurisée et immédiate, d'un planning d'activités qui permet d'organiser, de coordonner les actions.

Le logiciel prévoit aussi un archivage progressif du dossier, ayant pour but d'avoir une traçabilité et une facilité d'accès à l'information.

3.4 - LES DOMAINES D'ACCOMPAGNEMENT

LA VIE QUOTIDIENNE

La vie quotidienne présente de nombreux défis à relever pour les personnes vivant avec un handicap.

Au sein de nos structures, cela représente une expérience de vie sociale. Tous les instants qui ponctuent la journée sont l'occasion pour la personne d'être partie prenante de sa propre existence. C'est à travers les actes simples tels que la préparation du café, le rangement des salles, de sa chambre au foyer, les ateliers sportifs, artistiques, culturels que s'effectuent les apprentissages. Il peut s'agir de l'apprentissage à l'autonomie, à la communication, à la connaissance et au respect des droits, et à l'appropriation de l'environnement.

LA COMMUNICATION ET EXPRESSION

De nombreuses activités sont proposées afin de favoriser l'expression et la communication. Il existe notamment:

- Un atelier journal
- Un atelier FALC (Facile à Lire et à Com-
- prendre)
- Un atelier numérique
- Des visios avec les proches et la famille
- Une page Facebook FV et SAJ

Nous travaillons également autour des modes de communication alternatifs pour les personnes présentant des troubles du langage et/ou de la compréhension.

Le logo Facile à Lire et à Comprendre

LES ACTIVITÉS ET ANIMATIONS

Le projet d'établissement identifie et répond aux besoins et attentes repérés de chaque personne accompagnée. L'hétérogénéité des personnes est un critère essentiel qui oblige à connaître et à identifier les spécificités liées au handicap.
L'équipe éducative se concentre davantage sur les capacités mêmes réduites d'une personne plutôt que sur ses incapacités. De sorte à :

- Stimuler et faire émerger ses potentialités
- Favoriser l'expression et les apprentissages
- Prévenir la perte d'autonomie
- Maintenir les acquis sur le plan physique et intellectuel
- Développer la socialisation
- Privilégier les notions de plaisir, d'épanouissement et de réalisation personnelle notamment en développant le pouvoir d'agir de chacun dans l'appropriation de sa vie.

Les profils des personnes accompagnées au PHVS induisent nécessairement une adaptation par les professionnels de l'accompagnement et notamment de l'ensemble des activités qui ponctuent la journée en tenant compte également des souhaits et besoins de chacun de pouvoir profiter des activités proposées sur la commune (sport, loisirs, artistiques et culturelles).

Il demeure essentiel d'aller à la rencontre de chaque personne et de reconnaître sa singularité.

L'accompagnement des personnes requiert l'idée d'apprentissages. Un ensemble d'activités, fait en groupe ou en individuel, structure et organise les journées de chacune. Ces activités sont des repères indispensables à l'équilibre, et permettent de s'adapter à la vie en collectivité.
Les activités ponctuent la journée et sont repérées au cours de la semaine. Cette organisation entrevoit la mise en place de repères et la continuité dans la participation.
Au-delà de cette organisation, au PHVS est introduit une dynamique de projets qui ont un début et une fin pouvant varier entre une semaine et 3 mois. Cela permet de «casser une routine», de fixer des objectifs dans un temps déterminé, d'aborder l'appropriation de son existence par «des choix» et par là même, de développer la notion de «pouvoir d'agir».
Des projets innovants sont emmenés par des intervenants ou professionnels du Pôle, de courtes ou moyennes durées.
Dans cette même dynamique de développer le pouvoir d'agir, est introduit dans le planning de la semaine des demi-journées d'activités «à la carte», où on multiplie les expériences, «on s'essaie à» et on «fait des choix» au quotidien. On est acteur de son projet qui devient dynamique.

Une participation financière peut être demandée à la personne, suivant la nature de l'activité et plus particulièrement lors des sorties et animations pendant la période des vacances scolaires.

LA VIE SOCIALE, CULTURELLE ET SPORTIVE

Les actions proposées visent à favoriser le bien-être, le lien social et l'ouverture culturelle. Pour cela, les partenaires du territoire, les ressources du PHVS et les intervenants extérieurs sont un véritable atout. Les envies des personnes permettent d'enrichir régulièrement les contacts et le partenariat. De nombreux partenariats existent, dont un lien fort avec la médiathèque de Grenay et les clubs sportifs environnants (équitation, judo, piscine, sortie nature, randonnée, gym douce, musculation, pétanque...). Un atelier d'éveil culturel est également mis en œuvre en partenariat avec les PEP 62.

Il est également proposé des ateliers sensoriels de type «snoezelen» grâce à des salles dédiées, salon de coiffure, salle détente... et également avec des projets spécifiques où la personne bénéficiaire peut sentir, ressentir à travers son corps et tous les sens en sa possession.

L'approche Snoezelen vient en soutien à la philosophie de vie au sein du PHVS à savoir :

- Respecter le rythme de vie
- Développer, entretenir la notion de plaisir
- Maintenir la qualité de vie
- Développer la notion de choix
- Permettre à la personne d'être et de faire au présent de ses capacités

Les loisirs

Les loisirs permettent de maintenir et renforcer le lien social au sein du collectif mais aussi de travailler certains axes de manière individuelle.
Ces temps sportifs, culturels, de loisirs peuvent être proposés et organisés par les personnes et/ou les professionnels. Cela s'inscrit dans une démarche de cohésion et de convivialité. Le PHVS dispose pour ce faire de nombreuses ressources : salle de détente, salles d'activités, Yourte, Fablab, salle numérique, espaces verts, terrain de pétanque, mare et potager.

Rencontrer des personnes en dehors d'un accompagnement éducatif, vivre des moments conviviaux qui s'inscrivent dans une normalité, participe à l'inclusion des personnes accompagnées. En fonction de leurs goûts, il est possible de trouver un loisir culturel (atelier théâtre sur la commune comme "Les 100 voix" et également la troupe de théâtre «Act Citoyens» en partenariat avec le SAJ de Loison), sportif, créatif par le biais d'une association, club, centre culturel, etc... qui leur convienne. L'équipe peut soutenir sa participation en fonction des besoins et des compétences de la personne accompagnée.

Les vacances

Chacun peut imaginer ses vacances en fonction de ses envies et formules à la carte : en famille, avec un organisme extérieur ou encore avec les professionnels et personnes accompagnées du PHVS.
L'équipe éducative, les représentants légaux et le service social peuvent aider les personnes et les familles à rechercher des organismes de vacances adaptées. Des aides financières peuvent être allouées et le secrétariat du pôle associatif peut aider les familles dans le montage des dossiers (chèques vacances).

LA CITOYENNETÉ

La notion de citoyenneté touche chacun de nous. Elle se définit par la capacité de chaque individu à exercer et faire valoir ses droits fondamentaux dans son environnement ou plus largement au sein de la Cité. Souvent exclues au prétexte de leurs incapacités ou de leurs différences, les personnes vivant avec un handicap expriment aujourd'hui clairement leur volonté de faire valoir leurs droits et de s'exprimer.

Le PHVS est un premier lieu d'exercice de la citoyenneté de par les nombreux leviers qu'il dispose pour développer l'expression : atelier journal, atelier numérique et utilisation d'un compte Facebook, atelier FALC, bibliothèque, musique, groupe ZYCOS qui réunit des musiciens des différents établissements de l'Apei, BAO PAO, chorale...etc.
En lien avec la démarche d'inclusion dans laquelle s'inscrit le pôle, les services proposent aux personnes accompagnées la possibilité de s'ouvrir sur la cité, de s'inscrire dans une démarche citoyenne, de valoriser leurs rôles sociaux : actions de bénévolat, participation à la vie associative (bénévoles au Secours Populaire de Grenay, épicerie solidaire de Méricourt mais aussi l'action Bouchons de l'Apei de Lens...).

Le groupe «les ZYCOS» en pleine répétition

Les Commissions associatives et le rôle de représentation

Les commissions FALC, parrainage et S3A, Nous aussi, le Conseil d'Administration, le CVS... sont autant d'espaces de représentations et d'exercice de la citoyenneté.
L'association organise et fait vivre ces espaces où participent personnes vivant avec un handicap, familles et professionnels.
Chacun a ainsi la possibilité d'exprimer son point de vue et celui des personnes qu'il représente autour de sujets communs. Ces commissions servent à faire-valoir et défendre les actions et les valeurs portées par l'association.

Les représentants des CVS du Foyer de Vie et SAJ ont été réélus fin 2022, conformément au décret du 25 avril 2022, pour un mandat d'une durée de 3 ans. Les modalités d'organisation sont formalisées dans des règlements intérieurs.

Être acteur de son environnement

La citoyenneté des personnes s'exerce également en dehors du cadre associatif. Pour soutenir les personnes dans cette démarche, le PHVS les accompagne dans l'accès à une information adaptée, l'accès aux dispositifs de droit commun et aux rôles sociaux qui y sont liés. Le PHVS propose également des temps d'information et d'expression pour permettre à chacun de faire entendre sa voix.

L'ACCOMPAGNEMENT À LA SANTÉ

Au Foyer de Vie, une infirmière à temps plein assure le suivi de la santé, tant sur le plan curatif que préventif.
L'infirmière peut évaluer les sources potentielles sur le plan somatique, de problème de comportement (infection urinaire, constipation...).
L'infirmière assure une fonction de coordination de l'ensemble des interventions (kinésithérapeutes, médecins généralistes, spécialistes...).
L'infirmière assiste les médecins dans le suivi de la santé.
La personne accueillie garde le libre choix de son médecin traitant.
Le temps infirmier ne permet pas de disposer d'une présence continue. Une délégation est organisée et assurée par l'équipe éducative pour la distribution des médicaments et la réalisation des petits soins. Afin de sécuriser ces pratiques, celles-ci sont formalisées dans des procédures connues et diffusées.
L'équipe accompagne aussi les consultations chez les spécialistes pour faciliter la compréhension, les explications et accompagner les comportements de stress en lien avec les rendez-vous.
Des infirmiers libéraux dispensent des soins techniques (pansements et injections) en l'absence de l'infirmière.
Ils ont également un rôle important de soutien et de conseil auprès de l'équipe.
Au SAJ, l'équipe éducative réalise la distribution des traitements le midi sur prescription médicale.
Les activités rééducatives sont prescrites par le médecin traitant en fonction des besoins (kinésithérapie, orthophonie).
Les séances peuvent être effectuées au foyer ou au cabinet selon les besoins.

L'accompagnement à la santé sexuelle

Comme le prévoit les recommandations des bonnes pratiques professionnelles de la HAS dans le rapport de janvier 2010, *« informer les personnes accompagnées sur les transformations de leurs corps en fonction des âges de la vie ainsi que l'impact possible de ces transformations sur leur vie affective et intime »,* il est important que les personnes vivant avec un handicap puissent avoir accès à la même information que tout le monde mais de manière adaptée.
Aujourd'hui, une commission vie affective, intime et sexuelle est constituée au PHVS ainsi qu'un groupe d'habiletés sociales sur ce sujet. Le centre de ressources vie affective, intime, sexuelle et parentale "INTIMAGIR" créé entre autres par l'Unapei Hauts-de-France et le Planning familial, peut également être sollicité.

Les soins palliatifs

Toute personne atteinte d'une maladie grave évolutive ou terminale doit pouvoir bénéficier de soins, qu'ils soient curatifs ou palliatifs.
Les soins palliatifs ont pour objectifs de prévenir et soulager la douleur et les autres symptômes, prendre en compte les besoins psychologiques, sociaux et spirituels, dans le respect de la dignité de la personne soignée ; limiter la survenue de complications, en développant les prescriptions personnalisées anticipées.

L'accompagnement à la fin de vie

L'accompagnement à la fin de vie recouvre deux réalités. D'une part, les démarches à entreprendre pour s'informer, se préparer et choisir les modalités d'accompagnement dans le cadre de son projet de fin de vie.

D'autre part, il arrive de devoir accompagner des personnes en fin de vie. Ces moments demandent une grande mobilisation, une attention spécifique, auxquelles s'ajoutent la préparation des funérailles. Dans certains cas, ces aspects ont été anticipés et le travail en collaboration avec les proches et les représentants légaux est important. Cependant, il arrive, en fonction des parcours de vie, que cela ne soit pas préparé.

L'équipe éducative est ainsi présente aussi bien psychologiquement pour accompagner le cheminement avec bienveillance, trouver des partenaires pour soutenir la personne et ses proches dans cette épreuve, que pour aider à la gestion des démarches administratives (directives anticipées, funérailles).

3.5 - LA FIN D'ACCOMPAGNEMENT : UNE SORTIE ACCOMPAGNÉE

LES MODALITÉS DE FIN D'ACCOMPAGNEMENT AU PHVS

La sortie du PHVS correspond à une étape dans la vie de la personne. Cela se fait, le plus souvent, dans le cadre de son projet d'accompagnement :
- Les personnes peuvent souhaiter quitter le foyer pour un autre type d'accompagnement (famille d'accueil ou un établissement proposant un hébergement). A chaque fois, le référent met en place des visites et si possible des accueils temporaires pour permettre à la personne de faire un choix éclairé.
- Il arrive que les événements de la vie ou que les évolutions des personnes (âge, santé…) imposent de revoir le projet de vie pour permettre une meilleure adaptation de l'accompagnement au quotidien ou aux soins. Dans ce cas, le PHVS ne pouvant plus répondre aux besoins de la personne, un accompagnement est mis en place vers un établissement plus adapté (exemple : FAM, UVPHA…).
- En de rares occasions, la personne n'adhère pas aux modalités d'accueil du PHVS, dans ce cas, la direction a la possibilité de saisir la MDPH et le Conseil Départemental pour demander une sortie d'établissement contrainte notamment dans le cas d'un manquement grave au règlement de fonctionnement… Cependant, cela se fait toujours avec le souci de trouver une solution alternative plus adaptée pour la personne.

Dans tous les cas de sortie de la personne, une information est prévue auprès des instances administratives (CAF, MDPH) et de l'organisme de tarification, le Département.

LA CONTINUITÉ DE PARCOURS

Que ce soit au sein du pôle, de l'association, vers un autre ESMS ou vers le milieu ordinaire, l'Apei de Lens et environs a pour ambition de *« ne laisser personne sur le bord de la route »*. Les professionnels ont à cœur d'accompagner chaque sortie afin de favoriser l'articulation et la continuité de parcours.
La Commission Associative de Parcours (CAP) y contribue en permettant aux professionnels des différents pôles de se rencontrer et de faire du lien autour des situations des personnes en risque de rupture de parcours et de réfléchir collectivement aux pistes d'accompagnement possibles.
Les professionnels du PHVS accompagnent la personne à préparer sa sortie autant que possible et le pôle veille à faire du lien avec elle auprès des partenaires qui prennent le relais en soutien.

En cas de nécessité et en fonction des évaluations et de l'évolution de la situation de la personne, une réorientation vers une structure plus adaptée peut être recherchée. Ce projet est alors travaillé avec la personne et son environnement afin de garantir une continuité de parcours.

3.6 - LA PLACE DE LA FAMILLE ET DES PROCHES-AIDANTS

A l'Apei de Lens et environs, la famille et les aidants ont une place prépondérante dans la réussite de l'accompagnement des personnes vivant avec un handicap. Elles sont donc naturellement associées dans les instances formelles et prévues par la loi (Conseil de Vie Sociale) mais aussi des temps spécifiques mis en place dans l'association comme :

LA RÉUNION DES FAMILLES

Elle se tient à intervalle régulier deux fois par an. L'objectif de ces rencontres est de réunir les familles afin de les informer des évolutions et d'échanger avec elles sur les actions et organisations. La parole des familles n'est pas seulement entendue, il en est tenu compte dans la mise en œuvre du projet.

LE PROJET PERSONNALISÉ

La famille participe aussi au projet personnalisé si la personne accompagnée le souhaite.

LE SERVICE D'AIDE AUX FAMILLES ET AUX AIDANTS ET LA PLATEFORME DE RÉPIT EMAA

L'attention apportée aux familles et aux aidants est inscrite dans l'ADN de l'Apei de Lens et environs. Afin de répondre à leurs besoins, un service comprenant un espace de ressources documentaires a été créé au pôle associatif : il constitue un espace privilégié de parole, d'échanges et d'écoute. Une assistante de service social à temps plein et une psychologue à temps partiel animent le service et sont des ressources essentielles pour les familles et les aidants qui recherchent de l'aide ou un soutien psychosocial. Ce service financé sur fonds propres et par subvention du Conseil Départemental du Pas-de-Calais trouve toute sa place dans l'accompagnement effectué par le PHVS. Lors de chaque signature de contrat de séjour, une brochure et le fonctionnement de ce service sont expliquées aux familles. S'est également déployée sur le territoire, une Plateforme de Répit, portée par l'Apei d'Hénin-Carvin et co-portée par le service d'aide aux familles et aux aidants de l'Apei de Lens et environs.

Service
Aide aux Familles et Aidants

emaa
LENS HÉNIN
SOUTIEN AUX FAMILLES ET AUX AIDANTS

LES TEMPS CONVIVIAUX

Tout au long de l'année, des animations sont mises en place : l'Assemblée Générale, mais aussi, des temps forts (repas de rentrée avec les familles, soirées festives, tenir un stand au marché de Noël ou encore la tenue de la boutique éphémère...). Les familles sont conviées et participent aussi bénévolement à l'organisation de ces temps festifs. Ils sont variés et prennent diverses formes : sorties, repas, apéro...
Elles sont également associées aux temps de réflexion du PHVS notamment le groupe de travail pour la réécriture du projet de pôle ainsi que des séquences de formation comme l'autodétermination.

Les familles sont régulièrement informées des évènements et activités réalisées au sein du PHVS grâce aux outils de communication.

Vente de Noël à la Boutique 51

IV. LES MOYENS D'ACTION

4.1 - LES PARTENARIATS ET LES RÉSEAUX

Le partenariat est non seulement un outil au service du pôle mais une façon de concevoir la réussite d'un objectif par des organisations ou organismes ou des collectivités qui acceptent de mettre en commun leurs réflexions, leurs moyens humains, techniques et financiers. La réussite d'un partenariat passe par la connaissance du partenaire et la confiance réciproque.

Le PHVS intervient dans tous les domaines de la vie : il existe donc une multitude de partenaires possibles, dans les champs institutionnels, socioculturels, médico-sociaux, paramédicaux, emploi/formation…

La carte partenariale ci-dessous résume et montre la diversité des partenariats du PHVS :

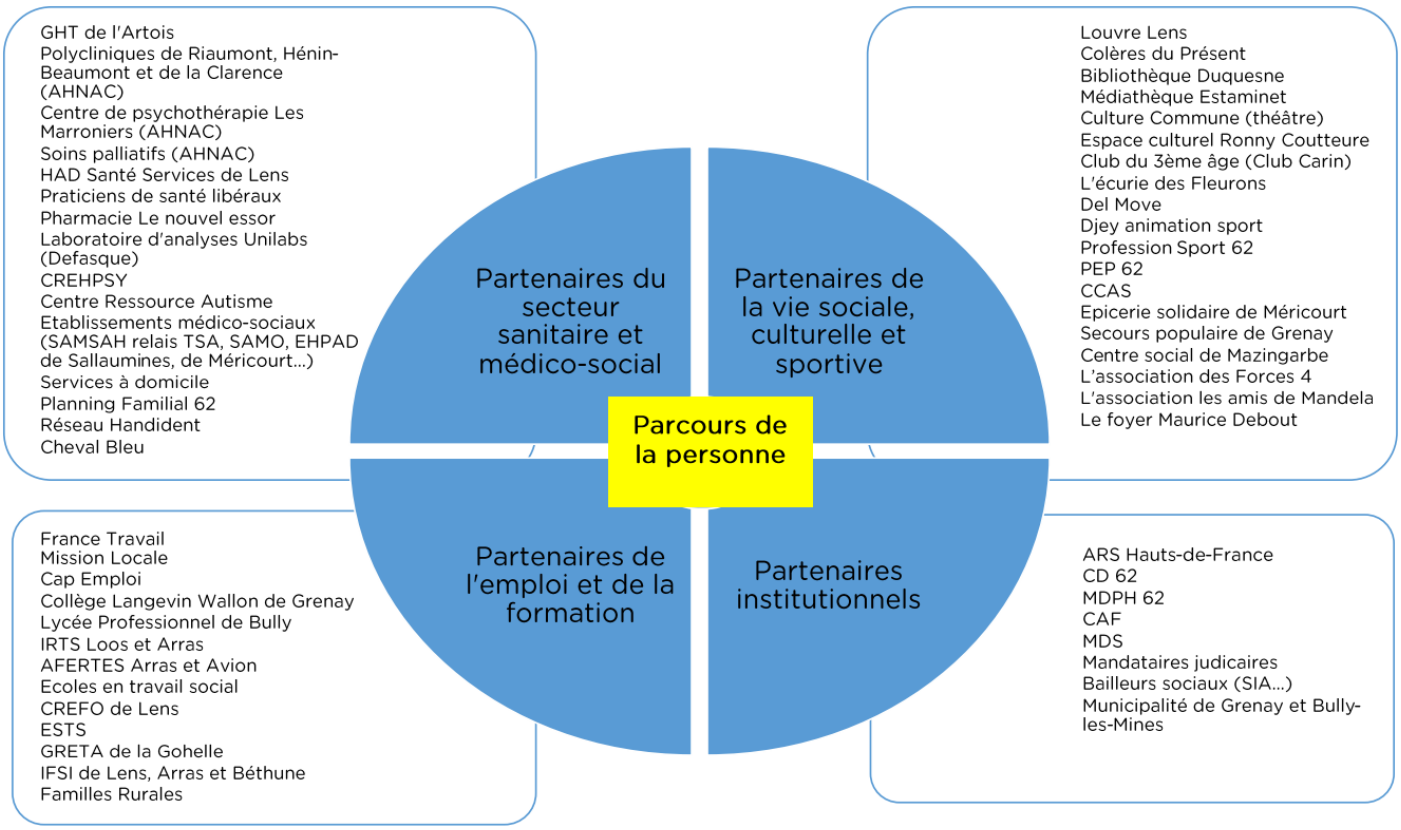

4.2 - LES MOYENS HUMAINS

La politique RH de l'Apei de Lens est déclinée au cœur du projet associatif dans lequel figure notre rôle d'employeur. A ce titre, sont mis en œuvre des axes de développement au sein des structures visant à :

- Valoriser notre culture d'entreprise auprès des talents présents et futurs
- Favoriser la mobilité interne et la réflexion au tour de thèmes transversaux et actions communes
- Développer les actions nécessaires à la Qualité de Vie au Travail et au bon équilibre entre vie personnelle et professionnelle
- Sensibiliser nos collaborateurs à la RSE en mesurant l'impact sociétal et environnemental de nos actions.

La masse salariale est calculée dans les conditions d'application de la CCN du 15 mars 1966 (IDCC 0413) applicable au sein de l'Apei de Lens.

LES EFFECTIFS ET LA QUALIFICATION DES PROFESSIONNELS

	EN ETP
Direction - Encadrement	3
Directeur	1
Chef de Pôle	2
Administration	2.5
Assistante de direction	1
Comptable	1.5
Médical - Paramédical	1.27
Médecin psychiatre	0.17
Psychologue	0.10
Infirmier	1
Socio-Educatif	32.5
Educateur Spécialisé / Coordinateur	5
Moniteur éducateur	3
Aide Médico-psychologique / Accompagnant éducatif et social	23.5
Animateur socio-culturel	1
Services généraux	12.5
Cuisinier	3
Lingère	0.5
Agent de maintenance	2
Agent de service intérieur	3
Surveillant de nuit	4
TOTAL	51.77 ETP

GESTION DES EMPLOIS ET DE PARCOURS PROFESSIONNELS

L'Apei de Lens et environs intègre la Gestion des Emplois et de Parcours Professionnels (GEPP) comme outil stratégique au service du Projet Associatif et du CPOM. La démarche permet de faire évoluer les organisations et d'évaluer l'adéquation des projets avec les Ressources Humaines.
Le diagnostic partagé de départ montre l'adhésion des professionnels au projet associatif, leur engagement au sein des structures et une volonté d'encadrer et d'accompagner toujours au mieux les personnes.
Les personnels de l'Association font la richesse de l'organisation par leurs compétences, leur technicité et leur capacité d'adaptation aux nouvelles contraintes.

Les différents entretiens et les actions de formation contribuent à la mise en œuvre de la politique de GEPP de l'association initiée depuis quelques années. De nouveaux outils viennent abonder la réflexion générale de mise en adéquation des besoins en compétences des services avec les professionnels d'aujourd'hui et de demain avec une vision prospective dans un souci d'équilibre et de respect de tous.

Le développement des compétences

Afin de développer les compétences des salariés, mais aussi pour questionner les pratiques, la formation est un outil managérial important. Le plan de formation permet une gestion des compétences des professionnels en lien avec le projet institutionnel mais il permet également de développer les savoirs sur demande individuelle, en lien avec l'activité exercée et/ou le projet professionnel du salarié. Cette gestion du plan annuel de formation répond aux besoins des professionnels de manière participative et recueille l'avis des IRP. Outre le plan de formation, la participation des professionnels aux colloques, séminaires et autres journées d'études est vivement encouragée. Ajoutons que les échanges entre salariés des différentes structures de l'association, formalisés en commission ou plus spontanés pour répondre à une situation particulière, sont également source d'amélioration des compétences.
Chaque année les demandes de formations intra-muros relatives à la promotion de la bientraitance, aux Sauveteurs Secouristes au Travail et au Facile à Lire et à Comprendre, etc sont reconduites. Les demandes plus ponctuelles visent à répondre aux préoccupations institutionnelles : analyse de pratique, autodétermination...
L'accueil des stagiaires et alternants au PHVS participe à la formation des futurs professionnels du secteur. Les partenaires de la formation (IRTS, CREFO, AFERTES, ...) sont attentifs à la qualité d'accueil et au tutorat mis en place. Dans une démarche d'amélioration de l'accueil des stagiaires et alternants, les professionnels sont formés au tutorat.

L'évaluation des équipes et projet professionnel

Les entretiens professionnels participent à l'élaboration du projet professionnel du salarié pour lequel les objectifs à courts et moyens termes sont précisés (formation, mobilité, reconversion professionnelle...). Ils permettent de mobiliser les différents dispositifs pour aboutir à la réalisation de tout ou partie des objectifs professionnels des salariés dans un contexte interne ou externe. Ces entretiens ont lieu tous les 2 ans pour les salariés et chaque année pour les cadres de l'équipe de direction.

Le recrutement

En évaluant les compétences et la motivation lors du recrutement, tout est mis en œuvre pour avoir un personnel adéquat en nombre et en qualification. Chaque nouvelle embauche fait l'objet d'une étude particulière. Les postulants se soumettent à des entretiens et à un questionnaire permettant de compléter les échanges et d'apprécier la qualité rédactionnelle.

Le recrutement d'un professionnel à l'Apei de Lens et environs est formalisé par une procédure. L'accueil d'un nouveau professionnel dans la structure est formalisé par une rencontre avec le personnel d'encadrement, le directeur et/ou le chef de pôle. Il s'agit de décrire à la personne recrutée, les valeurs et la philosophie portées par l'Apei de Lens et environs, de présenter la structure et son fonctionnement et de dresser les grandes lignes et perspectives de travail au PHVS, les missions confiées et les tâches à réaliser. La notion de confidentialité ainsi que le devoir de signalement à la hiérarchie de tout acte ayant trait à la maltraitance sont systématiquement rappelés à toute personne entrant dans la structure.
Durant la période d'essai, le salarié bénéficie d'un ou plusieurs entretiens avec un chef de pôle afin d'objectiver la bonne adéquation entre les compétences attendues et celles développées par le salarié depuis son arrivée. L'entretien de fin de période d'essai est réalisé par la direction et officialise l'embauche au sein de l'association.

L'accompagnement des équipes

Outre les réunions de services, de projets personnalisés et de coordination, des séances d'analyse des pratiques thématiques sont proposées au personnel. Celles-ci visent à favoriser l'harmonisation des pratiques sur des thématiques pré-définies : la vie quotidienne, l'autodétermination...
Le management est participatif et est un outil favorisant la confiance, le respect et l'engagement. La qualité de vie au travail est un élément indispensable à prendre en considération où les relations humaines sont la clé d'un accompagnement réussi.

La collaboration et le partage d'expertise avec les équipes du siège de l'Apei

L'association s'attache à garantir un lien étroit entre les structures et les services (transversalité) afin de développer les échanges et mutualiser les modalités d'action mise en œuvre.

L'ensemble des équipes du Pôle Associatif est en lien direct et régulier avec les directeurs de structures pour apporter leurs compétences en matière de :

- Gestion des Ressources Humaines
- Gestion Administrative et Financière
- Qualité, gestion de projets, sécurité et environnement
- Communication et partenariats
- Service social et aide aux familles et aux aidants

Le directeur général de l'association réunit deux fois par mois un Comité de Direction composé des directeurs de Pôles, du directeur des Ressources Humaines (DRH), du directeur Administratif et Financier (DAF) et du responsable qualité, projets, sécurité, environnement (RQPSE), dans l'objectif de maintenir la cohérence et de mutualiser les actions, compétences et perspectives.

L'encouragement de la mobilité professionnelle dans le parcours des salariés

Les professionnels peuvent bénéficier du dispositif de mobilité professionnelle interne à l'Apei de Lens mis en place via la plateforme emploi et les entretiens professionnels ou à travers des rencontres avec la direction du PHVS ou le DRH de l'association.

La coopération existe déjà entre les professionnels des 4 lieux de vie des Glycines et le SAJ : remplacement en cas d'absence d'un collègue, changement de lieu de vie, activités repérées sur l'un ou l'autre site... Cette coopération est aussi favorisée par des mobilités internes pouvant avoir lieu à l'initiative des professionnels ou proposées par la direction notamment lors d'un départ de salarié. Cette mobilité peut se caractériser par un changement de poste dans le cadre d'une évolution professionnelle ou d'un changement de service. Elle participe à la dynamique de carrière au sein de l'association, permet de maintenir l'employabilité de la personne, et prévient l'usure professionnelle. Il n'existe pas de "durée" prédéfinie sur un service, même si la moyenne constatée à ce jour sur un service reste entre 4 et 8 ans, ce qui reste une durée suffisante pour s'approprier le projet du service, créer du lien avec les personnes et leurs proches, maîtriser les projets des personnes, sans rencontrer les premiers signes d'une perte de dynamisme et de créativité.

La dynamique ainsi mise en œuvre est un élément de prévention des risques psychosociaux, en particulier l'épuisement professionnel, la perte de sens et de motivation au travail. Elle offre des possibilités de répit aux professionnels permettant de se ressourcer tout en développant de nouvelles compétences à travers les différentes expériences vécues. La mobilité entretient la curiosité, l'ouverture d'esprit, les capacités d'analyse. Elle permet le partage d'idées, de pratiques professionnelles favorisant ainsi le décloisonnement des services, la cohésion et la créativité en composant des équipes avec des professionnels aux profils variés.

Par ailleurs, dans le cadre de la démarche de bien-être et qualité de vie au travail et pour faire face au risque psycho-social, l'Apei de Lens a mis en place un service d'écoute via une plateforme de soutien psychologique et d'accompagnement social. Elle permet aux professionnels confrontés à des situations professionnelles ou personnelles difficiles de se confier à des professionnels formés (psychologues ou assistants de services sociaux) par téléphone, tchat, mail ou en rencontre face à face.

Organigramme du PHVS en ETP

Pôle Habitat et Vie Sociale

Directeur(trice) de pôle (1)

Service administratif
Assistant(e) de direction (1)
Comptables (1.5)

Services généraux
Cuisinier(e)s (3)
Lingèr(e) (0.5)
Surveillant(e)s de nuit (4)
Agents de service intérieur (3)
Agents de maintenance (2)

Chef(fe)s de pôle (2)

Service Socio-éducatif
Educateur(trice)s spécialisé(e)s coordinateur(trice)s (5)
Moniteur(trice)s éducateur(trice)s (3)
AMP/AES : (23.5)
Animateur socio-culturel : (1)

Service Médical/Paramédical
Psychiatre (0.17)
Psychologue (0.10)
Infirmièr(e) (1)

Les réunions transversales au pôle

- La réunion de direction : l'équipe de direction se réunit chaque semaine afin d'échanger sur l'organisation du pôle, de travailler les projets en cours et à venir, et d'échanger sur les situations nécessitant des prises de décisions. Les chefs de pôle travaillent également en transversalité avec les professionnels.
- Le comité de pilotage du PHVS : rassemble une fois par an, le bureau du Conseil d'Administration, le directeur général de l'association et l'équipe de direction afin de rendre compte de la situation du pôle, d'ajuster les points de dérive et d'établir les axes de progressions attendues. Il est demandé également un point d'avancée des objectifs des fiches actions du projet de pôle. La fréquence des rencontres est annuelle.
- Le Comité Opérationnel Qualité se réunit 4 fois par an et permet de garantir la mise en œuvre des plans d'actions de la structure et d'en assurer le suivi.
- La réunion institutionnelle pôle : 2 à 3 fois par an, en fonction de l'importance des sujets les réunions institutionnelles pôles sont organisées.
- Les services généraux se réunissent également quatre fois par an

Les réunions spécifiques

• La réunion Projets Personnalisés : ils sont mis en œuvre et renouvelés tous les deux ans. Il rassemble la personne accompagnée s'il le désire, le référent, l'équipe éducative et le chef de pôle. Les partenaires, la famille, proche-aidant ou mandataire sont associés en amont à la discrétion de la personne qui établit son projet.
• La réunion hebdomadaire d'équipe d'accompagnement éducatif organisée par le chef de pôle qui en assure l'animation. Elle rassemble les professionnels éducatifs, le psychologue et/ou médecin psychiatre. Elle permet de faire le point en équipe sur les actions menées et de planifier les actions à prévoir. C'est l'occasion pour les membres de l'équipe éducative d'évoquer les difficultés et de rechercher les axes d'amélioration à envisager. Elle permet d'aborder des problématiques liées à l'accompagnement, l'organisation matérielle des animations... C'est aussi dans ce cadre que sont abordées les questions relatives au fonctionnement du service : les objectifs de l'accompagnement, l'éthique professionnelle...
L'analyse de pratique permet à chacun d'exprimer ses interrogations et ses ressentis.
Le Directeur peut participer occasionnellement lorsqu'une problématique particulière le nécessite.

Les Instances Représentatives du Personnel

Depuis décembre 2019, les Instances Représentatives du Personnel (IRP) sont regroupées dans le Comité Social et Economique (CSE). Ces missions sont définies dans l'accord signé en juillet 2019. Le renouvellement des mandats a lieu tous les 4 ans.
Le CSE se réunit 10 fois par an au niveau de l'association gestionnaire. Des réunions entre la direction du pôle et le Représentant de Proximité en relai local du CSE ont lieu à minima tous les deux mois.

4.3 - LES MOYENS FINANCIERS

L'Apei de Lens et environs a signé un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) pour la période 2016-2020, prorogé en raison de la crise du COVID-19. Le budget du PHVS s'inscrit parmi les moyens évoqués dans le CPOM. La renégociation du contrat doit intervenir en 2024. Il existe ainsi une vision financière partagée et une possible mutualisation des moyens dans la cadre de financement de projets.

Le foyer de vie est financé par le Conseil Départemental du Pas-De-Calais et la contribution des personnes accompagnées. Le SAJ est financé également par le Conseil Départemental du Pas-De-Calais et les personnes participent aux frais de repas.

4.4 - LES MOYENS ARCHITECTURAUX

LA LOCALISATION DU PHVS

Le Foyer de Vie dispose de locaux situés au 34 bis rue Napoléon Lebacq à GRENAY (62160). Le Service d'Accueil de Jour dispose de locaux situés au 18 rue Voltaire à BULLY LES MINES (62160). Les deux structures sont situées géographiquement à proximité.
Ils ont été construits au milieu d'une cité et proche des commodités et services du centre-ville, tout en étant assez en retrait pour profiter du calme et de l'espace. Ils permettent d'établir une interaction active entre les activités existantes dans la structure et celles organisées dans la commune.
L'accessibilité du Foyer de Vie et du SAJ est favorisée par un axe routier et autoroutier développé.

L'ARCHITECTURE ET L'AMÉNAGEMENT DU FOYER DE VIE

Le Foyer de Vie est construit sur un terrain de 1.18 hectares. Sa conception tout en plein pied comprend un bâtiment central et un bâtiment qui le jouxte, il s'agit du lieu de vie la Bohème.

Un pôle administratif

Les locaux administratifs comprennent le secrétariat, le bureau du directeur, des chefs de pôle, des comptables et la salle de réunion. L'entrée de l'établissement est sécurisée grâce à l'installation d'un vidéo-portier.
L'accueil sert également de lieu d'information et d'échanges privilégiés, c'est à cet endroit que les habitants viennent retirer leur courrier. Celui-ci est ensuite distribué par une personne nommée et responsable.

Les 4 lieux de vie

Le lieu de vie Atlantis compte 12 studios, les lieux de vie La Bohème, Adam's et Olympe comptent chacun 14 studios. Chacun des 4 lieux de vie comporte un studio dédié à l'accueil temporaire ainsi que 2 chambres communicantes pour les couples, fratries ou amis.

Olympe et Atlantis disposent de deux grandes salles de bains. Elles offrent chacune la possibilité de proposer, au-delà de l'hygiène corporelle, une activité « bain détente et bien-être » et une personnalisation de l'accompagnement aux soins du corps.

Chaque lieu de vie dispose d'une kitchenette, d'une salle à manger et d'un coin salon. Les habitants peuvent y prendre leur petit déjeuner et aussi s'y retrouver le soir en petit groupe. Ces lieux permettent de partager des moments de la vie quotidienne, dans un endroit calme et convivial.
Le caractère privé des espaces permet à chacun d'avoir des habitudes, dans la mesure des limites fixées par les règles collectives. Il est toutefois essentiel pour les personnes qui y vivent d'y trouver le confort sur le plan matériel et « l'attention » des professionnels dans ces « moments » de vie, qu'il faut pouvoir stimuler et entourer.

Les logements

« Le chez soi de la personne » : portes fermées, respect du mobilier et du rangement, personnalisation et choix de la décoration…

Le studio peut être meublé soit par la personne, soit par l'établissement.
Dans ce cas, le mobilier se compose d'un lit équipé d'un matelas, d'un chevet, d'un bureau, d'une armoire et d'une chaise. La personne a la possibilité d'apporter ses effets personnels dans la limite de la taille de la chambre et des contraintes liées à la sécurité.
La fourniture de l'électricité, du chauffage et de l'eau est à la charge de l'établissement.
Le studio est équipé d'un appel malade, d'une prise de télévision et d'un support mural pour la télévision. La personne accueillie apporte son téléviseur. Les réparations éventuelles sont à sa charge.
La personne accueillie peut apporter du matériel HIFI. Son utilisation doit être conforme aux dispositions du règlement de fonctionnement. Un accès internet illimité et gratuit est prévu dans chacune des chambres. Chaque lieu de vie est équipé d'un téléviseur, de matériel HIFI et vidéo.

Chaque studio est équipé d'un coffre fermant à clé et permettant à la personne d'y déposer ses effets personnels. À la demande de la personne et dans la mesure de ses capacités, celle-ci est en droit d'avoir la clé de sa chambre.

La salle de bains privative comporte une douche, un lavabo et un toilette. Des adaptations matérielles et aménagements spécifiques sont prévus pour permettre de maintenir l'autonomie des personnes et contribuer à leur sécurité et à leur accessibilité.

Cet endroit est privé et requiert le respect de l'intimité et de la vie privée.

Les espaces de circulation et couloirs

Les couloirs et espaces de circulations sont équipés de mains courantes pour augmenter la sécurité des personnes et pallier les chutes. Le logement est conçu de façon à prévenir un maximum d'accidents. La garantie de sécurité physique permet aussi une certaine sécurité psychologique, ce qui a comme conséquence, de donner confiance à la personne.

Les espaces collectifs

La salle d'activités permet la réalisation d'activités manuelles, l'atelier informatique et journal, l'atelier photos et peinture, l'atelier tricot etc... Cette salle est modulable et peut être cloisonnée.
Le salon-bibliothèque offre l'occasion aux personnes qui le souhaitent de recevoir leur famille et/ou leurs amis, de partager un repas dans le calme et dans l'intimité. L'espace est convivial et multifonctionnel, c'est un lieu où l'accès à la culture, aux loisirs et à la détente est privilégié :

- Télévision et écoute musicale
- Jeux vidéo
- Bibliothèque et détente
- Espace repas

Un salon de coiffure offre également aux personnes du Foyer, la possibilité de soins esthétiques, maquillage, de coiffures, de soins de manucure et de rasage. Il répond aux besoins de bien-être et d'estime de soi. En aucun cas, le salon de coiffure ne se substitue, au fait de se rendre en ville et de prendre rendez-vous chez le coiffeur.

La salle à manger est spacieuse, elle favorise le contact visuel et olfactif avec la cuisine. Son agencement a fait l'objet d'une réflexion visant à renforcer l'intimité des convives, en préservant la communication. Des têtes à têtes et des tables de quatre personnes ont été privilégiés, avec l'installation de claustras. Le mobilier et les objets de décoration ont été choisis avec les personnes, ils s'apparentent aux objets de la maison.

Les espaces collectifs sont également situés à l'extérieur du Foyer, dans la partie jardin et atelier. Les espaces verts constituent la partie visible du Foyer. Ceux-ci sont particulièrement bien entretenus et soignés. Pour se faire, les habitants participent activement à l'embellissement des terrasses et jardins, aux différentes saisons de l'année.

Des aménagements ont été réalisés pour permettre l'éveil, la détente et les loisirs. Ils concernent une mare naturelle, un terrain de pétanque, un parc animalier, des salons de jardin, un potager,... ils visent également à favoriser la biodiversité et à éveiller à l'écologie et à l'environnement.

Les locaux techniques

Certains locaux techniques ne sont pas interdits mais sont soumis au respect de la réglementation par chacun, personnes accompagnées et professionnels. Il s'agit des locaux à usage professionnel: la cuisine, l'infirmerie et la lingerie.

L'établissement est la propriété du bailleur social AXENTIA. Le bailleur est tenu de respecter et d'assurer les travaux relatifs à l'entretien des bâtiments et à la sécurité.

L'ARCHITECTURE ET L'AMÉNAGEMENT DU SAJ

L'Apei de Lens et environs a fait l'acquisition en 1991, d'une belle maison de maître à Bully-les-Mines. Elle est implantée au milieu d'un grand parc d'une superficie totale de 5723 mètres carré et clôturé.

Conçu pour l'accueil de 35 personnes, le SAJ a agencé les différents étages de la maison pour répondre aux besoins des personnes. Des aménagements ont été réalisés pour donner à chacun un espace de vie prenant en compte les règles de sécurité.

L'aménagement intérieur met en avant le côté convivial. L'étage est accessible par un ascenseur et un escalier. Chaque personne dispose d'un casier individuel.

L'accueil administratif

Dans la salle d'accueil, les personnes peuvent profiter pour consulter un livre, une revue et discuter entre elles. Elles peuvent aussi se poser à l'arrivée ou avant le transport au moment de se rendre au self de l'ESAT, ou au transport le soir.

Situé à l'entrée du service, le bureau du chef de pôle permet d'accueillir les personnes, les familles, les partenaires ou les visiteurs. On y trouve également le bureau de l'équipe éducative. Équipé d'un vidéophone, il garantit la sécurité et permet de contrôler les entrées.

La cuisine (kitchenette)

C'est un endroit privilégié pour la convivialité et le partage d'événements particuliers, comme les anniversaires. Mais c'est surtout un support pédagogique pour développer les compétences des personnes et entretenir les savoir-faire au travers des activités cuisine et de vie quotidienne. Cette pièce est aménagée d'une cuisine équipée avec four, réfrigérateur, lave-vaisselle, éléments électroménagers pour réaliser des repas lors des périodes de vacances ou encore lors des ateliers pâtisserie.

La véranda est utilisée au moment de l'accueil le matin pour réaliser le pointage des personnes présentes et servir le café. Aménagée avec un bar, des tables et des chaises, cette salle agencée avec de grandes baies vitrées sert à l'atelier fine bouche pour préparer le repas entièrement confectionné et servi par les personnes.

Les salles d'activités

Les locaux ont été pensés de façon à permettre de multiples activités. Certaines salles sont polyvalentes, d'autres ont été aménagées spécifiquement. Un équipement de projection (vidéo projecteur et écran) a été prévu afin de pouvoir y partager certains évènements culturels et sportifs (films, matchs etc.).

Les salles d'activités

Les salles d'activités sont décorées avec des objets fabriqués et permettent l'expression et la valorisation des travaux et talents de chaque personne.

La salle d'activité au rez-de-chaussée est une salle polyvalente, elle est dédiée aux activités manuelles, à l'atelier «#Rue Voltaire». Les personnes apprécient s'y retrouver pour prendre un petit café le matin ou jouer à des jeux de société.

La salle snoezelen est un espace de stimulations sensorielles multiples et procurant des effets divers permettant l'éveil des sens. Les personnes, confortablement installées sur des matelas à eau ou des caissons vibratoires, bénéficient d'une ambiance particulière avec musique douce, colonnes à bulles, projecteurs de lumières à disques et éclairage tamisé, pour un moment de détente avec l'accompagnateur. Les personnels sont formés à cette approche spécifique. La salle détente est destinée à accueillir les adultes pour un temps de détente et d'écoute musicale.

La salle informatique est dédiée aux personnes. L'outil informatique permet de développer l'observation, la mémoire, l'orientation. L'amélioration de l'interactivité des jeux constitue à cet égard un atout, Les personnes ont créé leur propre page Facebook pour communiquer sur leurs actions et les événements du SAJ. Les activités photos, multimédia ou encore le groupe de parole y sont réalisés.

La salle TBI (tableau blanc interactif) permet de travailler les différents compte-rendu, d'apprendre de manière ludique et pédagogique avec un écran géant tactile.

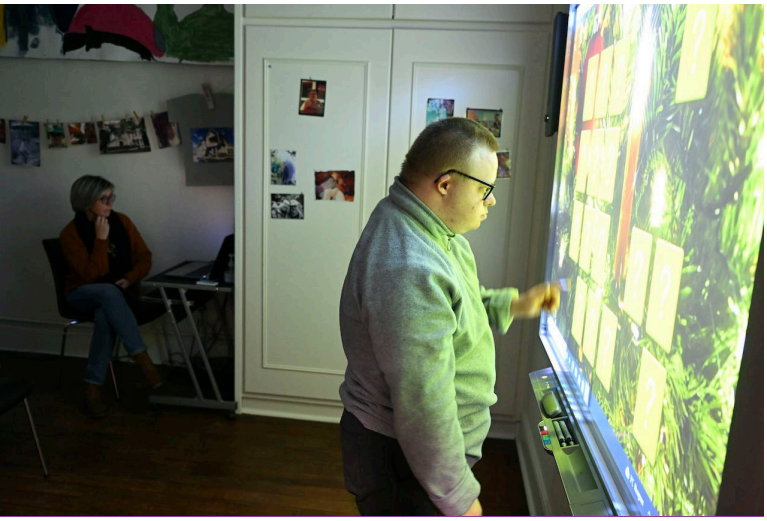

La salle esthétique donne l'occasion à un petit groupe de 3 ou 4 personnes de bénéficier d'une ambiance relaxante qui contribue au bien-être et à l'estime de soi. Elle offre la possibilité de se mettre en beauté pour commencer la journée.

La Galerie des 4 saisons est située dans une annexe de la grande maison et y accueille des ateliers manuels. Elle y est agencée pour réaliser le découpage, l'assemblage, le collage et la peinture, du bois ou d'autres supports à peindre, cadres, porte-serviette, abris à chat,...ou à des activités manuelles, canevas, broderie, poupées en tissu...

Le Fab Lab est destiné aux créations, expérimentations et réparations associant le numérique.

Le jardin permet aux participants de l'atelier jardinage de veiller à l'embellissement par des compositions fleuries, la réalisation d'un potager et veiller au désherbage.

Le parc animalier, composé d'un âne, un mouton et un bouc, permet d'organiser des ateliers de médiation animale et soins aux animaux.

La Yourte, située sur le site du SAJ, est l'Espace Culturel de l'Association. Ouverte sur l'extérieur, elle offre de nouvelles perspectives, des collaborations fortes entre l'association, le monde de la culture et surtout les personnes vivant avec un handicap qui font désormais partie du paysage culturel local.

4.5 - LES FONCTIONS LOGISTIQUES

Les personnes accompagnées bénéficient des services logistiques (de restauration, de lingerie et de transport notamment) en fonction de leur capacité et leur autonomie.
Les fonctions maintenance et transports sont mutualisées sur les deux structures. Cela permet une gestion au plus juste des besoins.

LA RESTAURATION

Au Foyer de Vie

Les repas servis sont préparés par une équipe de trois cuisiniers. Le service à l'assiette pour les personnes ayant un régime est privilégié et permet une plus grande souplesse (repas et régimes adaptés à la personne – régimes / textures) et prend en compte le rythme de chacun (maintien en température). Les repas sont des moments de plaisirs, notamment dans toutes leurs dimensions sensorielles : goût, texture, odeur, présentation et couleurs.

Une commission restauration composée des représentants de l'équipe de cuisine, de personnes, de professionnels, de la diététicienne et du responsable de secteur de la société de restauration Elior se réunit environ tous les deux mois. Cette commission animée par le chef de pôle a permis de faire évoluer la qualité du service, en échangeant sur les menus, l'équilibre alimentaire et en recueillant les attentes des personnes.

Au Service d'Accueil de Jour

La proximité de l'ESAT Schaffner sur Grenay, commune adjacente, permet aux personnes de prendre le repas du midi au self du restaurant.

LA GESTION DU LINGE AU FOYER DE VIE

Le traitement du linge est externalisé auprès d'ESAT pour le nettoyage des vêtements des habitants et le linge plat, avec un système d'étiquetage pour sécuriser le suivi des vêtements. Le traitement du linge délicat est réalisé en pressing (avec refacturation sur l'argent personnel de l'habitant). Le foyer dispose d'une lingerie pour tous les autres linges (serviettes, vêtements professionnels...)

L'ENTRETIEN DES LOCAUX

Le nettoyage des locaux est assuré par des agents de service et par l'équipe de l'ESAT de l'Apei de Lens et Environs.

LES TRANSPORTS ET LA MAINTENANCE

Le PHVS dispose d'une flotte de véhicules (thermique et électrique) dédiée aux activités des personnes.
Les agents de maintenance sont chargés de suivre l'entretien des véhicules, de la maintenance et de la sécurité des deux sites.

La Prestation de Compensation du Handicap (PCH) versée par le département sur décision de la MDPH, peut être mobilisée et permet de prendre en charge une partie des dépenses liées aux transports du domicile vers l'établissement. La PCH est une prestation individuelle, mais au SAJ elle est mutualisée de façon à recourir à une solution de transport avec une société de transport.

4.6 - LA DÉMARCHE D'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ

L'Association a fait le choix de s'engager dans la démarche d'amélioration continue de la qualité des prestations proposées aux personnes accompagnées et aux partenaires. Cette décision, qui constitue une orientation majeure de l'ensemble des administrateurs, est un choix politique inscrit dans le projet associatif.

La démarche qualité est un processus d'apprentissage et de production de compétences collectives avec l'élaboration de critères propres d'appréciation de notre activité et de nos pratiques. L'Association met un point d'honneur à impliquer dans ce processus de construction l'ensemble des acteurs afin que notre référentiel s'enrichisse des points de vue et regards différents.

Dans un contexte de plus en plus contraint, une attention particulière doit être portée sur :

- La visibilité (savoir où l'on va)
- Le sens (pourquoi on y va)
- La méthode (comment on y va)

Au quotidien, la démarche qualité existe par le biais d'instances et d'outils.
Les outils de la loi n°2002-2, le Projet Associatif et les recommandations de bonnes pratiques professionnelles servent de base à la réflexion pour garantir une démarche d'amélioration continue.

LES INSTANCES DE SUIVI DE LA DÉMARCHE QUALITÉ

Afin de faciliter le pilotage et le suivi de la démarche qualité, différentes instances et modalités de travail sont mises en place.

Le Comité Qualité Transversal

Le Comité Qualité Transversal (CQT) de l'Apei de Lens et environs, constitué des membres du comité de direction générale, a pour rôle d'être le maître d'ouvrage de la démarche qualité. Il est responsable de la conduite de la démarche qualité continue dans les établissements et services, et du suivi de l'avancement des actions. Le CQT, qui se réunit 3 fois par an, fait le point sur l'avancée des actions dans les établissements et déploie les grands thèmes transversaux (exemple : politique RH, RGPD, IMAGO...)
Cette démarche participative offre à chacun des espaces de réflexion et une autonomie de pensée qui permettra d'établir un point de vue étayé. L'évaluation nous guidera dans la mesure et l'analyse des écarts par rapport à ces critères et ainsi nourrir des pistes de progrès.

Le Comité Opérationnel Qualité

Le Comité Opérationnel Qualité (COQ) du PHVS garantit la mise en œuvre des plans d'actions et en assure le suivi. Il a donc pour objectif de choisir les thèmes prioritaires et réfléchir à la mise en œuvre des plans d'actions. Il se réunit 4 fois par an dans chaque pôle et se compose de l'équipe de direction du pôle, de l'administrateur référent, de professionnels impliqués dans l'animation de la démarche et du RQPSE (Responsable Qualité Projets Sécurité Environnement) du pôle associatif.

Les groupes de travail

Les groupes de travail développent les actions imaginées par le COQ. Ils permettent la participation et l'implication de tous les acteurs (selon les thèmes) à la démarche qualité et pourront être organisés par établissement, par pôle, ainsi que de manière transversale.

L'outil qualité

Afin de faciliter le suivi et la mise en œuvre des plans d'actions et projets structurants, l'Apei de Lens s'est doté en 2017 du logiciel FUSION, conçu par la société Humane Projet. Il permet de disposer d'un tableau de bord opérationnel et de veiller facilement à l'avancement des projets inhérents au projet de pôle, projet associatif, au CPOM, aux évaluations, etc. C'est un véritable outil de pilotage, moderne et intuitif.
Depuis 2022, il centralise également l'ensemble du système documentaire associatif (documents politiques et stratégiques, procédures, formulaires et enregistrements), organisé selon nos grands domaines d'activités.

LES ÉVALUATIONS

Après plus de deux années de travail, la Haute Autorité de Santé (HAS) amorce en 2022 le déploiement d'un nouveau dispositif d'évaluation de la qualité dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS).

A cette fin, elle a publié deux documents :

- Un référentiel national
- Un manuel d'évaluation qui définit trois méthodes pour évaluer les pratiques et les organisations, au plus proche du terrain

L'objectif est de proposer un cadre national unique, homogène et commun. Centrée sur la personne accompagnée, ses souhaits, ses besoins et son projet, cette évaluation est conçue pour promouvoir une démarche d'amélioration continue de la qualité qui favorise un meilleur accompagnement délivré aux personnes accompagnées.

La procédure d'évaluation est construite selon un cycle qui inclut :

- des auto-évaluations, des actions spécifiques en lien avec l'activité de la structure et toutes actions engagées par l'ESSMS pour améliorer la qualité au bénéfice des personnes accompagnées
- une évaluation tous les 5 ans par un organisme tiers indépendant de la structure, accrédité par la HAS.

Selon l'ancien modèle des évaluations, une évaluation a été réalisée en 2021 au PHVS par un cabinet extérieur. Selon la nouvelle programmation publiée par le Conseil Départemental, la prochaine évaluation au PHVS aura lieu en 2026 pour une transmission des rapports au plus tard au 1er trimestre 2027.

LES ENQUÊTES DE SATISFACTION

Pour compléter l'ensemble du dispositif mis en place pour l'évaluation, des enquêtes de satisfaction sont réalisées de façon régulière auprès des personnes accompagnées et de leur famille ou proches-aidants. Dans le cadre de la réécriture du projet de pôle, une enquête de satisfaction a été réalisée auprès des personnes accompagnées et des familles du pôle en 2022. Concomitamment, une enquête de satisfaction à destination de toutes les familles et proches-aidants de l'Association a été diffusée via l'outil FUSION.

LES INDICATEURS DE L'ANAP

Le PHVS renseigne, chaque année, les indicateurs de l'Agence Nationale d'Appui à la Performance (ANAP) qui a pour objet d'aider les établissements de santé et médico-sociaux à améliorer le service rendu aux patients et aux personnes accompagnées, en élaborant et en diffusant des recommandations et des outils dont elle assure le suivi de la mise en œuvre, leur permettant de moderniser leur gestion, d'optimiser leur patrimoine immobilier et de suivre et d'accroître leur performance, afin de maîtriser leurs dépenses.

LA GESTION DES ÉVÉNEMENTS INDÉSIRABLES

Selon le protocole associatif de lutte contre la maltraitance et de promotion de la bientraitance, toute personne au sein du PHVS ayant vécu ou observé un événement indésirable se doit de le déclarer. Pour cela, une fiche de signalement des événements indésirables, traduite en FALC, est mise à disposition de chacun. Une fois complétées, ces fiches sont transmises au service concerné à l'équipe de direction qui les analysera et y donnera une suite en fonction du plan d'actions à mettre en œuvre.

Par ailleurs, depuis l'arrêté du 28 décembre 2016 relatif à l'obligation de signalement des structures sociales et médico-sociales, les établissements sont soumis à différentes déclarations obligatoires lors de la survenue d'événements au sein de leur structure. Ainsi *« tout dysfonctionnement grave dans leur gestion ou leur organisation [des structures sociales et médico-sociales] susceptible d'affecter la prise en charge des personnes, leur accompagnement ou le respect de leurs droits et tout événement ayant pour effet de menacer ou de compromettre la santé, la sécurité ou le bien-être physique ou moral des personnes prises en charge ou accompagnées »* sera signalé à l'ARS et au Conseil Départemental du Pas de Calais.

De même, *« Les situations de maltraitance à l'égard de personnes accueillies ou prises en charge »* sont désignées comme l'un de ces dysfonctionnements et seront, également, signalés à l'ARS et au Conseil Départemental du Pas de Calais.

4.7 - LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Commission Mondiale pour l'Environnement et le Développement de l'ONU (WCED), dite «Commission Brundtland» en a donné en 1987 la définition suivante :
«Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la possibilité, pour les générations à venir, de pouvoir répondre à leurs propres besoins. »
Inscrit dans le projet associatif, le PHVS s'engage dans ce champ par plusieurs chantiers sur le sujet :

Volet Social :

Prendre en compte l'Humain, être à l'écoute des personnes accompagnées comme des salariés. Les nombreuses commissions répondent à ces exigences. Certaines ont une obligation réglementaire, d'autres sont créées à l'initiative de l'association ou du Pôle, pour n'en citer que quelques-unes: Conseil de Vie Sociale, Commission qualité de vie au travail, Comité Social Économique, Commission menus...
L'objectif de ces commissions est de libérer la parole, permettre l'expression de tous, mais surtout de progresser dans la qualité de fonctionnement du pôle.

Volet Environnemental :

Associer toutes les parties prenantes de l'association : bénévoles et familles, personnes accompagnées et professionnels, permet de mobiliser tout le monde sur le tri sélectif des déchets, penser circuit court, privilégier les produits locaux ou régionaux (mobilisation d'ADERE sur le sujet), inciter au covoiturage, réduire notre empreinte carbone, (modèles de voitures utilisées...). Nous faisons évoluer notre vision du travail et de l'accompagnement nécessaire à l'aune des connaissances sur le sujet et les bouleversements climatiques en cours. Le PHVS réalise de nombreuses actions écologiques : achat de véhicules électriques, récupération de papier, fabrication de produits éco durables...

Volet Economique :

Le modèle de développement économique reste le plus souvent fondé sur le triptyque «prélever, utiliser/consommer, jeter». Le PHVS, dans son fonctionnement, sensibilise à une consommation plus raisonnée, par exemple limiter les produits jetables au profit des réutilisables, recherche des menus de saison...

Même s'il y a encore des progrès à faire pour améliorer la réduction de la consommation et réduire notre empreinte écologique, il y a une véritable prise de conscience sur le sujet.

4.8 - LA SÉCURITÉ DU SYSTÈME D'INFORMATION

La confidentialité et la sécurisation des données personnelles est garantie dans le respect du Règlement Général de la Protection des Données (RGPD).

Le traitement et le partage de données font l'objet d'un cadre rigoureux défini dans le règlement de fonctionnement de l'établissement.
Seules les données strictement nécessaires à l'accompagnement sont récoltées et conservées pendant une durée limitée.
Dans le cadre du recueil de données, le consentement des personnes concernées est systématiquement recherché et des mentions d'informations sont rédigées. Ces mentions comprennent notamment les durées de conservation et les conditions d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition aux données personnelles. Le DPO (Délégué à la Protection des Données) de l'association, sera systématiquement sollicité en cas de demande d'exercice d'un droit par une personne.

V.

LES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS À 5 ANS

5.1 - LES PERSPECTIVES : ENSEMBLE VERS LA TRANSITION INCLUSIVE

En lien avec les orientations associatives de l'Apei de Lens et environs ainsi que des politiques publiques, il ressort de la démarche de concertation trois orientations stratégiques :

1) Développer le pouvoir d'agir des personnes accompagnées
2) Améliorer la personnalisation des accompagnements dans une logique de transition inclusive
3) Accroître la dynamique entre le foyer de vie et le service d'accueil de jour

Ces orientations sont le fil conducteur pour les cinq années à venir.
Elles sont déclinées dans l'ensemble des champs d'action du PVHS.

Développer le pouvoir d'agir des personnes accompagnées

La démarche entreprise en 2021 autour de la transition inclusive et du pouvoir d'agir se doit d'être poursuivie et amplifiée afin de permettre aux personnes accompagnées de développer leur pouvoir d'agir, leur participation à la vie sociale et plus largement le développement de leurs compétences.
En ce sens, cet axe vise à davantage les impliquer dans la vie du PHVS et dans le choix des activités. Pour ce faire, cet objectif s'appuiera sur des outils et l'accompagnement des pratiques professionnelles qui auront pour vocation de mettre la personne accompagnée en situation d'acteur dans tous les moments de la vie.

Actions à réaliser : expérimenter de nouvelles modalités de participation aux activités, revoir les règles de vie commune et le mode de gestion des espaces individuels.

Améliorer la personnalisation des accompagnements pour développer la transition inclusive

Le PHVS accompagne de manière individuelle et collective les personnes accompagnées sur un mode participatif. S'il existe d'ores et déjà des temps d'accompagnement individuels, il convient de renforcer ces derniers pour permettre aux personnes d'expérimenter de nouvelles expériences de vie, de nouvelles découvertes tout autant que de réaliser des actions propres à leur projet personnalisé. Il s'agit également de permettre aux personnes de s'approprier les tâches du quotidien de manière autonome.
La participation dans la vie de la cité est primordiale pour tout individu ; pour lui permettre d'interagir avec son environnement et renforcer son autonomie. Cela lui permet aussi de développer sa personnalité de manière singulière.

Actions à réaliser : renforcer la participation citoyenne, faciliter la gestion individuelle de son budget, des tâches du quotidien, apprendre à gérer son temps libre, favoriser les temps personnels.

Accroître la dynamique entre le Foyer de Vie et le Service d'Accueil de Jour

Chaque service a ses propres missions qui ne sauraient être remises en cause. Aussi, il existe déjà une mutualisation entre les structures qu'il convient de renforcer.
L'objectif de cette orientation vise à s'appuyer sur les expertises diverses :

- Celle du foyer de vie dans l'accompagnement à l'apprentissage à l'autonomie dans la gestion du quotidien
- Celle du service d'accueil de jour dans la mise en œuvre d'activités d'éveil et de loisirs.

Cet axe doit également permettre aux personnes de mobiliser davantage les ressources existantes au sein du PHVS.

Actions à réaliser : développer des temps d'activité mutualisés, recourir davantage aux locaux du SAJ pour la mise en place d'activités ludiques et culturelles et de ceux du foyer de vie pour l'apprentissage à l'autonomie, proposer des temps de convivialité partagés.

5.2 - LES FICHES ACTIONS

Afin de définir les enjeux des cinq prochaines années, le comité de pilotage du présent projet s'est appuyé sur :

- Le projet associatif 2020-2025
- Le Pacte des Solidarités et du développement social du Pas-de-Calais
- Le rapport de l'évaluation externe 2021
- Le bilan des précédents projets d'établissement et de service
- Les résultats de l'enquête de satisfaction
- Les données issues du travail sur la transition inclusive, les visites apprenantes et les formations sur l'autodétermination.

Ces différents outils ont amené les personnes accompagnées, les professionnels et les familles à réfléchir autour de cinq grandes thématiques. Les groupes de travail mis en place pour permettre les échanges ont donné lieu à la rédaction des fiches actions suivantes qui sont les premières pistes de travail et qui vont concourir à mettre en œuvre les évolutions nécessaires à l'accompagnement des personnes du PHVS. Leur déclinaison n'est pas liée à la date de mise en œuvre.

Tout au long des cinq prochaines années, nous aurons à faire vivre le projet en travaillant à partir des fiches actions, en continuant à alimenter nos réflexions et en nous interrogeant régulièrement sur nos pratiques professionnelles. Les thématiques au travers des fiches actions seront alimentées par des groupes de travail et suivies par les équipes impliquées dans le cadre du COQ.

Thématique n°1 : La personnalisation de l'accompagnement

F1 : Développer le pouvoir d'agir
F2 : S'adapter davantage aux rythmes de vie
F3 : Renforcer l'accompagnement dans le parcours de soins et la prévention

Thématique n°2 : La citoyenneté et la vie dans la cité

F4 : Valoriser les rôles sociaux des personnes accompagnées
F5 : Renforcer la participation et les synergies avec les familles
F6 : Poursuivre et étendre les partenariats avec la société civile
F7 : Mettre en œuvre une démarche centrée sur la responsabilité sociale et environnementale

Thématique n°3 : Les parcours de vie

F8 : Mieux prendre en compte la logique de parcours et les transitions de vie
F9 : Diversifier les modes d'accompagnement

Thématique n°4: L'organisation du travail et des ressources humaines

F10 : Accroître la qualité de vie au travail
F11 : Conforter le rôle de référent et l'organisation des ressources humaines au profit des projets personnalisés
F12 : Adapter les compétences par rapport à l'évolution des besoins du public

Thématique n°5 La Communication et les technologies de l'information

F13 : Améliorer l'accès et les usages du numérique au profit de l'autonomie et du lien social.

FICHE ACTION N° 1 : DÉVELOPPER LE POUVOIR D'AGIR

Constats :

Souvent impactées par les années passées en institution, les personnes vivant avec un handicap ont intégré un mode de vie reposant sur l'organisation des professionnels et de l'établissement d'accueil. Il convient de renforcer leurs capacités à faire leur propre choix dans tous les domaines de la vie afin de les rendre davantage autonomes et acteurs de leur parcours.

OBJECTIFS	ACTIONS ENVISAGÉES
Développer les capacités d'initiative	• Développer les apprentissages liés à la gestion du temps libre • Poursuivre les formations et mettre en place l'analyse des pratiques
Renforcer l'autonomie des personnes	• Favoriser la prise de décisions dans tous les actes de la vie, les expérimentations et le droit à l'erreur • Développer des activités autour de la gestion du logement • Adapter les postures professionnelles dans la relation éducative • Soutenir les accompagnements à la vie affective et sexuelle (VAS)
Favoriser les nouvelles expériences de vie	• Travailler l'articulation entre les accompagnements individuels et collectifs • Renforcer les relais et synergies entre le SAJ et le FV dans l'organisation des activités • Expérimenter de nouveaux modes d'élaboration et de participation aux activités • Favoriser la découverte des possibles

Indicateurs de suivi :

- Nombre de personnes formées au pouvoir d'agir
- Nombre d'activités nouvelles proposées
- Nombre de participants aux activités autour de la gestion du logement
- Nombre d'expérimentations menées autour de l'organisation des activités
- Nombre de rencontres, de commissions et d'expérimentations sur la VAS (groupe d'habiletés sociales, commission interne et transversale, création d'outils...)

FICHE ACTION N° 2 : S'ADAPTER DAVANTAGE AUX RYTHMES DE VIE

Constats :

L'avancée en âge, l'existence d'un projet spécifique et la singularité de la personne invitent à s'adapter davantage aux rythmes de vie de chacun. Outre l'épanouissement que ce dernier doit permettre, il vise également à mieux prendre en compte les spécificités de chacun dans le collectif.

OBJECTIFS	ACTIONS ENVISAGÉES
Donner plus de souplesse dans la participation aux activités	• Offrir plus de souplesse dans la participation et/ ou le choix aux activités proposées • Favoriser le "à la carte"
Aménager le fonctionnement pour une meilleure prise en compte des spécificités de chacun	• Alléger le fonctionnement général pour faciliter le respect des rythmes de vie de chacun • Permettre aux personnes d'avoir davantage de temps pour soi

Indicateurs de suivi :

- Date de révision du règlement de fonctionnement et nombre de réunions associées
- Nombre d'activités soumis au choix à participer

FICHE ACTION N° 3 : RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT DANS LE PARCOURS DE SOINS ET LA PRÉVENTION

Constats :

La vie affective et sexuelle, les besoins en santé, l'éducation à la santé diffèrent d'un individu à l'autre. Conscient des problématiques particulières posées par le handicap, il convient de renforcer nos actions en matière de prévention et d'éducation à la santé tout en responsabilisant les personnes sur les actions à conduire.

OBJECTIFS	ACTIONS ENVISAGÉES
Faciliter le parcours de soins	• Renforcer les coopérations avec la médecine de ville et hospitalière • Préparer les rencontres avec les soignants et garantir l'accessibilité des informations en santé • Améliorer l'accès aux soins en renforçant les missions de coordination et de pratiques en soins avancés de l'infirmière
Renforcer les actions de prévention santé	• Mettre en place des actions d'éducation à la santé et à la vie sexuelle • Réaliser un suivi des dépistages en fonction de l'âge
Favoriser la pratique physique et / ou sportive	• Multiplier les initiatives favorisant l'activité physique

Indicateurs de suivi :

- Nombre de personnes ayant changé leurs habitudes et pratiquant des activités physiques dans un club sportif
- Nombre de personnes participant à des séances de sport

FICHE ACTION N° 4 : VALORISER LES RÔLES SOCIAUX DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES

Constats :

Chaque personne a sa place dans la société. Quand bien même une personne n'est pas en capacité de travailler, il n'empêche qu'elle a de nombreuses compétences sociales. Pour valoriser son image et renforcer ses liens avec la société, il convient de la rendre actrice de son parcours et de lui permettre de multiplier ses expériences au sein de la cité.

OBJECTIFS	ACTIONS ENVISAGÉES
Développer les activités d'utilité sociale	• Faciliter les liens avec les structures accueillant des bénévoles • Renforcer les possibilités proposées aux personnes d'accomplir des activités bénévoles
Favoriser le développement de compétences professionnelles et les expériences de vie	• Permettre aux personnes de s'exercer à différentes missions et de développer des compétences nouvelles • Associer davantage les personnes dans les activités et les évènements du territoire de proximité.

Indicateurs de suivi :

- Nombre de partenariat avec les structures accueillant des bénévoles
- Nombre d'expériences bénévoles dans la cité (duoday, ...)

FICHE ACTION N° 5 : RENFORCER LA PARTICIPATION ET LES SYNERGIES AVEC LES FAMILLES

Constats :

Le lien familial est prépondérant dans l'équilibre affectif de la personne accompagnée. Les familles possèdent des savoirs précieux pour accompagner les personnes. Les retours en famille tout comme la participation des familles dans la vie du pôle doivent se faire en concertation et dans une logique de pair émulation.

OBJECTIFS	ACTIONS ENVISAGÉES
Accroître les temps d'échange avec les familles	• Mettre en place des temps dédiés à la participation des familles dans la vie du pôle • Faciliter les échanges entre les familles et les professionnels.
Favoriser la paire émulation	• Diversifier les temps d'écoute et d'expression des familles sur les capacités de leur proche • Communiquer régulièrement sur les droits, les démarches et initiatives accessibles aux familles
Améliorer la communication avec les familles	• Mettre en place l'interface famille sur le logiciel IMAGO

Indicateurs de suivi :

- Nombre d'espaces d'échanges proposés (exemples : réunion thématique, cinéma débat...)
- Nombre de participants aux évènements
- Nombre de rencontres avec les familles (en individuel et en collectif)

FICHE ACTION N° 6 : POURSUIVRE ET ÉTENDRE LES PARTENARIATS AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE

Constats :

Depuis de nombreuses années, le PHVS inscrit son action dans son territoire en développant de nombreuses collaborations. Pour les personnes, elles facilitent le recours aux services de droits communs et leur participation à la vie de la cité. Il est important de maintenir et de renforcer cette dynamique au profit des personnes accompagnées.

OBJECTIFS	ACTIONS ENVISAGÉES
Maintenir et renforcer les partenariats existants	• Mettre en place une réunion annuelle pour permettre aux partenaires de se rencontrer • Définir un programme d'actions partagées avec les partenaires et les évaluer • Adapter le recours aux intervenants extérieurs en lien avec les projets personnalisés
Développer de nouveaux partenariats	• Développer les synergies avec le milieu ordinaire • Diversifier le pool des intervenants en fonction des demandes et des besoins. • Ouvrir nos structures à l'environnement, favoriser l'inclusion inversée

Indicateurs de suivi :

- Nombre de manifestations et d'accueil "d'extérieurs"
- Nombre de temps d'échanges avec les partenaires
- Nombre d'actions partagées avec les partenaires

FICHE ACTION N° 7 : METTRE EN ŒUVRE UNE DÉMARCHE CENTRÉE SUR LA RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

Constats :

La prise en compte de l'environnement et de la responsabilité sociale de l'établissement est l'affaire de tous. Elles concourent à la mise en œuvre des missions du PHVS tout autant qu'elles permettent aux personnes accompagnées de prendre conscience et d'agir pour l'environnement.

OBJECTIFS	ACTIONS ENVISAGÉES
Limiter notre impact sur l'environnement	• Développer des actions pour limiter les consommations énergétiques et de l'eau • Favoriser le tri des déchets et les usages des produits écologiques • Renforcer les cycles courts et la logistique dans une logique éco responsable • Mettre en œuvre la loi EGALIM
Veiller à l'impact positif du rôle du PHVS	• Développer une culture éco responsable • Réaliser une enquête d'impact sur l'environnement • Concourir à des actions citoyennes • Nommer des ambassadeurs développement durable

Indicateurs de suivi :

- Suivi des consommations énergétiques et d'eau potable
- Nombre d'actions éco-responsables à destination des services supports et logistiques
- Nombre de participations à des actions citoyennes

FICHE ACTION N° 8 : MIEUX PRENDRE EN COMPTE LA LOGIQUE DE PARCOURS ET LES TRANSITIONS DE VIE

Constats :

Le souhait d'une plus grande autonomie de certains invite à multiplier les expériences favorisant l'autonomie autour de différents axes : culture, bénévolat, hygiène, entretien du logement, alimentation, administration...
Puisque le PHVS est une étape dans leur parcours de vie, il convient dans ce cadre de proposer des activités visant à maintenir et promouvoir l'autonomie dans une logique de parcours en lien avec le projet de la personne.

OBJECTIFS	ACTIONS ENVISAGÉES
Accroître la qualité d'accueil	• Développer les liens avec les structures de champ de l'enfance et les autres formules d'habitat • Réaliser un support présentant succinctement les modes d'accompagnement et activités proposées • Définir les modalités de transmission des informations des personnes
Faciliter les transitions de vie	• Améliorer l'articulation entre le parcours de la personne et son projet personnalisé • Préparer de manière graduée la personne et ses proches à un nouvel environnement

Indicateurs de suivi :

- Nombre d'échanges avec les structures du champ de l'enfance
- Nombre d'échanges avec les autres formules d'habitat
- Nombre de projets personnalisés révisés
- Nombre d'activités en lien avec la préparation à la transition
- Nombre de séjours temporaires réalisés dans une autre structure que le FV ou le SAJ

FICHE ACTION N° 9 : DIVERSIFIER LES MODES D'ACCOMPAGNEMENT ET FAIRE ÉVOLUER L'OFFRE DE SERVICES

Constats :

L'évolution des politiques publiques conduit le PHVS à accueillir un public plus large que précédemment. Dans le même temps, les aspirations des personnes accompagnées évoluent et leur parcours n'est en soi pas linéaire, il est fait comme tout à chacun, d'essais, de réussites et d'erreurs. Dans ce contexte, il convient de réfléchir à développer de nouvelles formes d'accompagnement en phase avec l'évolution des besoins constatés. Cela doit permettre de favoriser les expériences et l'autonomie des personnes ainsi que de répondre plus largement aux différentes demandes.

OBJECTIFS	ACTIONS ENVISAGÉES
Mettre en œuvre les évolutions réglementaires	• Présenter aux personnes et aux salariés les évolutions réglementaires • Adapter les outils de la loi 2002-2 au cadre réglementaire • Mettre en œuvre la nouvelle nomenclature et les modes de financement
Réfléchir au développement de nouvelles formes d'habitat	• Mettre en place des temps de réflexion collective • Poursuivre les visites apprenantes • Répondre aux appels à projets répondant aux orientations poursuivies

Indicateurs de suivi :

- Nombre d'outils loi 2002-2 révisés
- Nombre de séances d'informations sur les évolutions réglementaires
- Nombre de réponses à des appels à projet
- Nombre de places / solutions nouvelles créées

FICHE ACTION N° 10 : ACCROÎTRE LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

Constats :

Il est important que les professionnels soient épanouis au travail pour réaliser un accompagnement de qualité. Outre la qualité du dialogue social, il convient de responsabiliser chacun et de faciliter leur implication dans la mise en œuvre du projet porté par le PHVS.
La qualité de vie au travail est donc un élément essentiel pour l'amélioration de la qualité de vie des personnes accompagnées.

OBJECTIFS	ACTIONS ENVISAGÉES
Faciliter l'implication de tous et le bien-être au travail	• Renforcer le mode de management participatif visant la responsabilisation des équipes • Mettre en place des projets autour de la promotion de la qualité de vie au travail (semaine du bonheur...) • Renforcer la communication interne
Développer la marque employeur	• Poursuivre le partage de la culture associative commune • Développer les relais et mutualiser les compétences entre les professionnels du PHVS et aussi des autres pôles • Valoriser davantage les projets pour attirer les talents (réseaux sociaux, médias, Glycinew's, Yepa, site internet de l'Apei...) • Encourager la mobilité pour maintenir la dynamique professionnelle • Poursuivre l'accueil de stagiaires et d'apprentis (site qualifiants, formation tutorats,...)

Indicateurs de suivi :

- Enquête sur la qualité de vie au travail
- Nombre d'actions partagées entre le FV et le SAJ
- Nombre d'actions autour de la qualité de vie au travail
- Nombre de mobilité professionnelle
- Nombre de stagiaires, contrats d'apprentissage et de professionnalisation accueillis au sein du pôle

FICHE ACTION N° 11 : CONFORTER LE RÔLE DE RÉFÉRENT ET L'ORGANISATION DES RESSOURCES HUMAINES AU PROFIT DES PROJETS PERSONNALISÉS

Constats :

La mise en place des projets personnalisés s'appuie sur un travail pluriprofessionnel et multidisciplinaire. La réalisation des objectifs de ces derniers invite à renforcer les temps individuels d'accompagnement et à chercher à renforcer le pouvoir d'agir des personnes accompagnées.

OBJECTIFS	ACTIONS ENVISAGÉES
Conforter le rôle de référent	• Favoriser l'implication du référent de manière plus décloisonnée • Maintenir des instances de concertations pluridisciplinaires • Proposer davantage d'actions individuelles dans la réalisation des objectifs des projets personnalisés
Favoriser la disponibilité des personnels dans l'organisation d'activité tournée sur l'extérieur	• Améliorer l'organisation des ressources humaines et logistiques pour faciliter les accompagnements personnalisés, de concertation et de sorties.

Indicateurs de suivi :

- Nombre d'activités initiées par le référent
- % d'actions spécifiques en adéquation avec les besoins repérés

FICHE ACTION N° 12 : ADAPTER LES COMPÉTENCES PAR RAPPORT À L'ÉVOLUTION DES BESOINS DU PUBLIC

Constats :

Outre l'avancée en âge des personnes accompagnées, le PHVS accueille un public de plus en plus hétérogène comportant un spectre de handicap plus large que par le passé. Il convient de renforcer les capacités des professionnels face aux différents handicaps.

OBJECTIFS	ACTIONS ENVISAGÉES
S'adapter à l'évolution des publics (TSA, handicap psychique)	• Former les professionnels à l'accompagnement de ces publics • Se doter d'outils d'observation et d'évaluation • S'entourer de ressources expertes (SAMSAH Relais TSA, CRA, CREHPSY) • Adapter l'environnement et repenser l'usage des locaux
Améliorer la technicité pour répondre aux besoins	• Renforcer la technicité des équipes dans l'accompagnement à l'autonomie • Travailler les postures professionnelles favorisant le pouvoir d'agir et la juste proximité éducative • Développer l'usage d'outils adaptés aux spécificités des personnes accompagnées • Définir et partager un même référentiel d'évaluation des compétences

Indicateurs de suivi :

- Nombre de séances de sensibilisation et de formation
- Nombre de contacts avec les ressources expertes extérieures
- Nombre d'outils d'accompagnement testés et/ou mis en place

FICHE ACTION N° 13 : AMÉLIORER L'ACCÈS ET LES USAGES DU NUMÉRIQUE AU PROFIT DE L'AUTONOMIE ET DU LIEN SOCIAL

Constats :

Le maintien du lien social est primordial pour les familles tout autant que pour les personnes. Le développement des réseaux sociaux et la transformation numérique nécessitent des compétences en matière d'usage de l'outil informatique et des téléphones connectés.

OBJECTIFS	ACTIONS ENVISAGÉES
Favoriser les échanges	• Mettre en place des actions de médiation au numérique • Accompagner les usages et bonnes pratiques en matière de réseaux sociaux • Faciliter l'usage individuel de moyens de communication
Renforcer les compétences dans les usages du numérique	• Poursuivre des temps de formation et de pratiques des outils informatiques • Accompagner et former les familles et représentants légaux à l'utilisation de l'outil informatique pour leurs démarches administratives (dossier MDPH en ligne…) • Elargir le nombre de participants aux activités du Fab lab • Développer les usages d'Internet • Faciliter l'usage d'applications d'aide à l'autonomie
Améliorer la communication	• Mettre en place des supports de communication favorisant le pouvoir d'agir et le niveau d'information des personnes accompagnées • Proposer un planning prévisionnel d'activités hebdomadaire

Indicateurs de suivi :

- Nombre de séances de sensibilisation et de formation
- Nombre de contacts avec les ressources expertes extérieures
- Nombre d'outils d'accompagnement testés et/ou mis en place

GLOSSAIRE

AFERTES	: Association pour la Formation, l'Expérimentation et la Recherche en Travail Educatif et Social
CDAPH	: Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées
CRA	: Centre Ressources Autisme
CREFO	: Centre Régional de Formation en milieu Ouvrier
CREHPSY	: Centre de Ressources sur le Handicap Psychique
EANM	: Etablissement d'Accueil Non Médicalisé
ETP	: Équivalent Temps Plein
ESAT	: Etablissement ou Service d'Aide par le Travail
ESSMS	: Etablissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux
FALC	: Facile À Lire et à Comprendre
GHT	: Groupement Hospitalier de Territoire
GPEC	: Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences
GRETA	: Groupement d'Etablissements
IFSI	: Institut de Formation en Soins Infirmiers
IRP	: Instances Représentatives du Personnel
IRTS	: Institut Régional du Travail Social
MDS	: Maison du Département Solidarité
MDPH	: Maison Départementale des Personnes Handicapées
PHVS	: Pôle Habitat et Vie Sociale
RGPD	: Règlement Général sur la Protection des Données
RSE	: Responsabilité Sociétale des Entreprises
SAJ	: Service d'Accueil de Jour
SAMSAH	: Service d'Accompagnement Médico-social pour Adultes Handicapés
S3A	: Symbole d'Accueil, d'Accompagnement et d'Accessibilité
TSA	: Troubles du Spectre Autistique

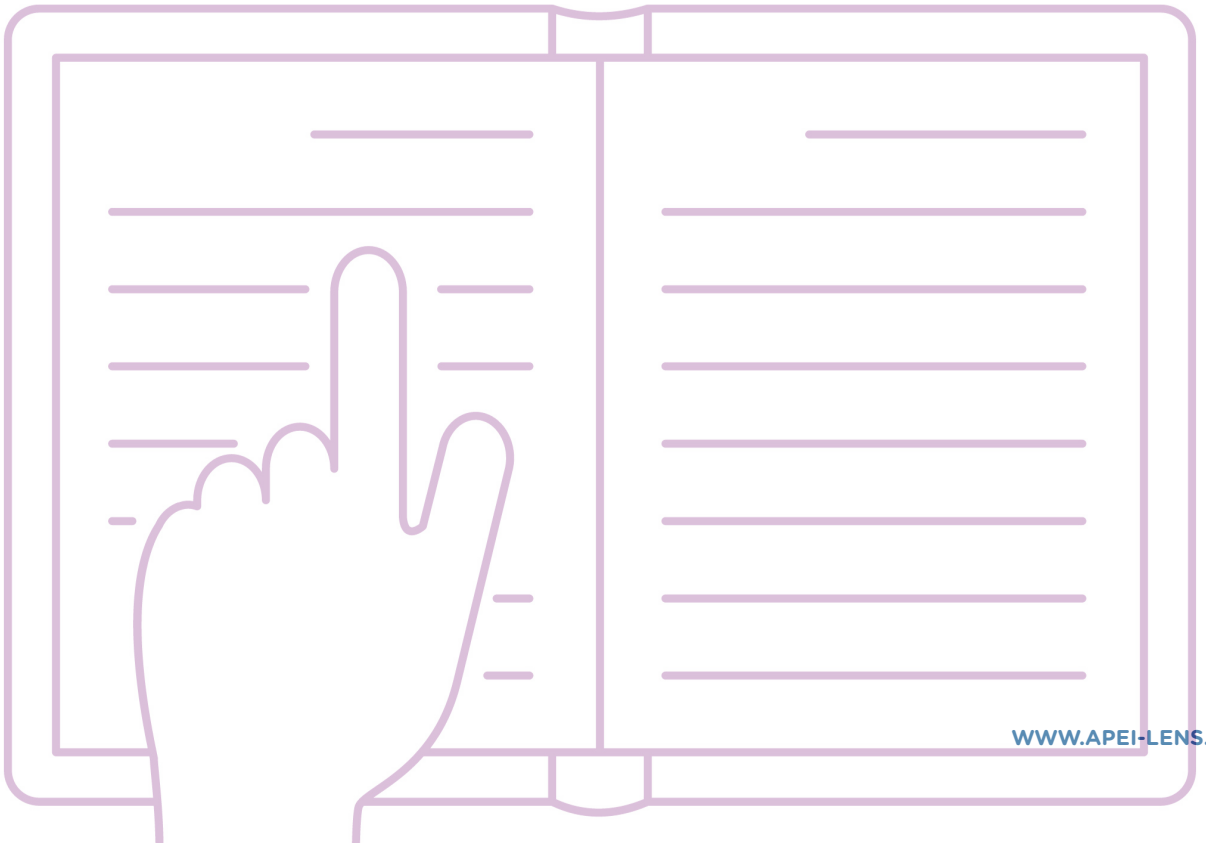

Liste des annexes

Annexe 1 - Présentation générale du projet

Annexe 2 - Présentation détaillée de l'Apei de Lens et environs

Annexe 3 - Origines du PHVS

ANNEXE 1 - Présentation générale du projet de Pôle

1.1 - LE CADRE DE RÉFÉRENCE

Le projet de pôle s'intègre dans le cadre réglementaire défini par :

- La loi du 2 janvier 2002
- La loi du 11 février 2005
- La réforme engagée par le décret n°2017-982 du 9 mai 2017 relatif à la nomenclature des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) accompagnant des personnes handicapées ou malades chroniques met en œuvre une démarche de simplification et d'assouplissement du régime d'autorisation, dans une logique de fonctionnement en dispositif et pour une meilleure adéquation des réponses apportées aux besoins des personnes.
- Le Pacte des solidarités du Pas de Calais
- La démarche une réponse accompagnée pour tous

1.2 - LA MÉTHODOLOGIE D'ÉLABORATION DU PROJET DE PÔLE

LE COMITÉ DE PILOTAGE

Les membres du comité de pilotage définissent la méthodologie, fixent les objectifs, constituent et planifient les groupes de travail, et organisent la communication. Le comité de pilotage du PHVS est composé de :

- L'équipe de direction du PHVS
- La responsable qualité et projets de l'association
- Le consultant extérieur

LE CONSEIL DE VIE SOCIALE

L'avancement du projet de pôle a été présenté aux membres du CVS du Foyer de Vie et du SAJ. Cela a permis, outre la présentation du projet, de recevoir et tenir compte de leurs remarques et avis.

LE COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE (CSE)

Le projet de pôle a été soumis au CSE qui a émis un avis consultatif en date du 12/04/2023.

LE COMITÉ DE VALIDATION

L'élaboration du projet de pôle est de la responsabilité du Directeur après avoir reçu la validation de la démarche par le Directeur Général et le Bureau du Conseil d'Administration de l'Apei de Lens et Environs en date du 09/05/2023.

LE COMITÉ OPÉRATIONNEL QUALITÉ

Le comité regroupe des professionnels représentant le pôle dont le directeur, les chefs de pôle et des professionnels volontaires avec une pluralité de métiers différents recherchée afin d'élargir au maximum les regards et apports différents. Depuis le début de la démarche, le COQ s'est réuni trois fois afin de valider la méthodologie d'élaboration, assurer le suivi de l'avancée de l'écriture du projet, participer à la relecture des fiches actions et confirmer le rendu final.

LES GROUPES DE TRAVAIL

Pour chacune des 5 thématiques retenues, des groupes de travail ont été constitués.
Selon la thématique, le choix a été fait de mettre en place un groupe de travail mixte, personnes accompagnées, familles, professionnels ou deux groupes distincts. L'un était constitué par les professionnels, l'autre par les personnes accompagnées et leurs familles. Un groupe de travail distinct a été dédié avec les partenaires. L'objectif de ces groupes de travail était de donner la parole aux personnes accompagnées sans qu'elle ne soit tronquée, amendée ou déformée. L'objectif était aussi d'avoir un autre prisme sur une même question. Toutes les personnes ont participé de manière volontaire. Sur chaque groupe de travail a été invité une personne ressource, extérieure au PHVS, permettant d'apporter une expertise et un regard neuf.

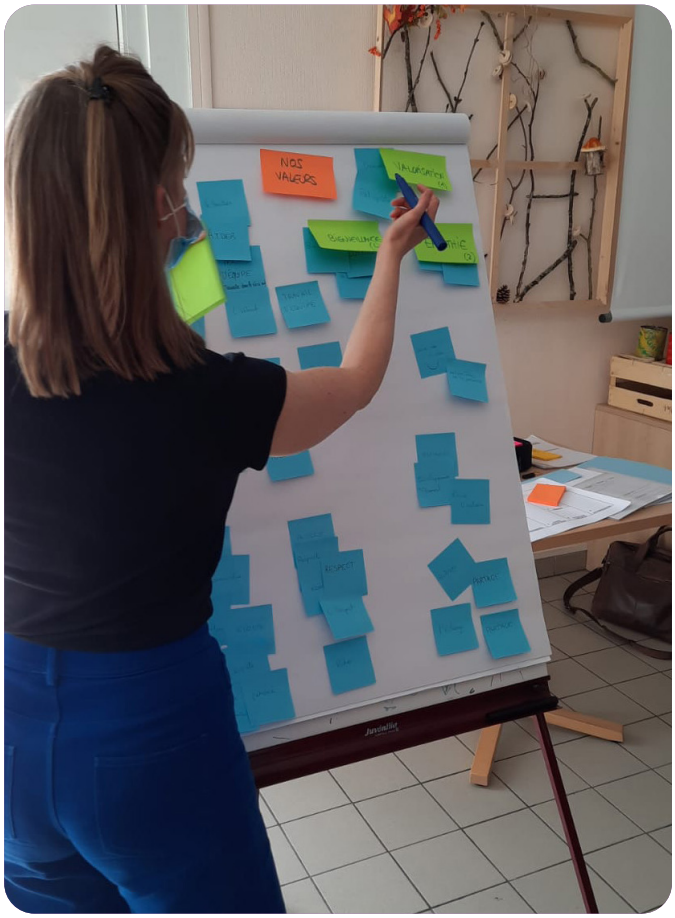

LA PARTICIPATION ET LES INTERVENTIONS DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES, DES FAMILLES

A chaque étape du projet de pôle, les personnes accompagnées et leurs familles ont été sollicitées. Un questionnaire a également été mis en place afin de récolter leur satisfaction et leurs avis.

ANNEXE 2 - Présentation générale de l'Apei de Lens et environs

1 - UNE ASSOCIATION LOCALE, MILITANTE ET ENGAGÉE

Créée par des parents en 1958, l'Apei de Lens et environs, par son engagement militant fort, s'investit aux côtés des personnes vivant avec un handicap, défend l'exercice de leurs droits fondamentaux, leur citoyenneté, et revendique une société la plus inclusive possible. L'adhésion à notre association est familiale et s'adresse aux familles, aux amis, aux personnes vivant avec handicap qui sont associées à la gouvernance.
L'Apei promeut toutes les actions associatives visant à faciliter sur son territoire, la mise en relation des personnes touchées par le handicap afin que ***« personne ne reste au bord de la route ».***
Notre association, dans le cadre de ses activités, met en œuvre un budget global d'environ 25 millions d'euros annuel. Elle est à ce titre **un acteur clé de l'Economie Sociale et Solidaire** sur le bassin d'emploi de l'agglomération de Lens-Liévin.
Partenaire actif des représentants des pouvoirs publics locaux en matière d'emploi et d'insertion professionnelle, nous sommes garants de la Qualité de Vie au Travail et de l'évolution professionnelle de nos collaborateurs.

SES MISSIONS ET OBJECTIFS

Les missions de notre association, précisées dans nos statuts, sont **d'accompagner, de protéger, de permettre le parcours et l'autodétermination des personnes vivant avec un handicap afin d'accroitre leur inclusion dans la société et leur accession à une pleine citoyenneté**. Nous avons aussi pour vocation d'accueillir et unir les familles et les aidants.

Nos principaux objectifs :

- **Apporter** aux personnes vivant avec un handicap mental, psychique, de polyhandicap ou d'autisme et de troubles apparentés, ainsi qu'à leurs familles, l'appui moral et matériel dont elles ont besoin, de développer entre elles un esprit d'entraide et de solidarité et de les amener à participer activement à la vie associative.
- **Unir** les familles et les amis de personnes en situation de handicap. Favoriser l'accueil et l'écoute des nouveaux parents. Assurer la pleine participation des familles.
- **Faciliter** et promouvoir pour les personnes en situation de handicap, l'accès à la participation, à l'autonomie, à la citoyenneté, à l'autodétermination et à l'égalité des chances.

- **Promouvoir**, gérer tous les établissements et services qui favorisent le plein épanouissement des personnes en situation de handicap par l'éducation, la formation, l'accès aux soins, aux loisirs, à l'habitat, à l'exercice d'une activité professionnelle, ou à toute forme d'insertion sociale.
- **Défendre** les intérêts moraux, matériels et financiers de ces personnes auprès des élus, des pouvoirs publics, des commissions administratives, des autorités de tarification et de contrôle.
- **Organiser** toute manifestation afin d'informer voire d'interpeller les élus, les autorités, les médias.
- **Etablir** des concertations, des coopérations, des collaborations internes avec des partenaires et tout organisme qui adhère aux valeurs et au projet de l'association (y compris par le biais de conventions).
- **Participer** à rendre la société plus inclusive et accessible en faisant évoluer l'attitude ou le comportement envers les personnes en situation de handicap, en les impliquant dans les projets de l'association et au sein de la société.

UNE CONVICTION PARTAGÉE :
« IL Y A UNE RICHESSE EN CHACUN DE NOUS »

L'association mène son action selon les convictions qui l'anime. Elle donne sens aux valeurs auxquelles elle adhère. Son histoire, renforcée par son adhésion et sa participation au mouvement parental est une force primordiale servant à la fois d'ancrage et de propulsion. **La personne en situation de handicap et sa famille en sont à la fois les créateurs et les bénéficiaires.**
Ce principe premier se base sur le postulat que tout être est digne d'estime et doué de compétences. Cette richesse est un bien précieux, présent en chaque homme, en dépit des différences, des déficiences ou des difficultés qui l'affectent.

A partir de ce postulat de base, nous sommes convaincus que **tout Homme doit pouvoir évoluer dans un environnement lui permettant d'exercer sa citoyenneté et d'accéder à l'ensemble de ses droits fondamentaux au sein d'une société qui a vocation à devenir de plus en plus inclusive.**
Notre projet associatif décline cette conviction fondatrice auprès des personnes accompagnées, des familles et des professionnels. Leurs responsabilités conjointes s'exercent au sein d'un système ouvert sur la cité où le respect des obligations s'ajoute au respect des droits. Les richesses de chacun s'additionnent alors pour constituer une véritable force unitaire.

Cette conviction se développe au sein d'une philosophie humaniste où le **Respect**, la **Solidarité** et l'**Action** animent la communauté de destins que représente l'Apei de Lens et environs.

DES VALEURS AFFIRMÉES

Ces trois valeurs ont été retenues à la fois pour ce que nous y mettons et pour ce qu'elles nous restituent, comme des références absolues vers lesquelles tendent les aspirations de l'association et éléments essentiels de son accomplissement.

Respect
L'association revendique le respect envers la personne humaine quelle qu'elle soit car c'est de là que viennent sa dignité et sa valeur inconditionnelle.

Solidarité
Personnes accompagnées, familles, professionnels constituent une *« communauté de destins »* qui développe un élan de solidarité visant à reconnaître et promouvoir la personne vivant avec un handicap en tant que personne à part entière.

Action
Tout acte posé l'est forcément au nom d'une philosophie de valeurs.
L'action, troisième valeur choisie par l'association, est à la fois valeur en soi et véhicule les autres valeurs, comme le respect et la solidarité.

1.1.4 UNE VOLONTÉ AFFICHÉE DE PARTAGE ET D'OUVERTURE
« PARTAGEONS NOS VALEURS, UNISSONS NOS AMBITIONS »

La « devise » (ou baseline) retenue dans notre nouvelle charte graphique communique plus que jamais sur notre souhait d'ouverture, d'union et de partage autour de nos ambitions.

Notre conviction et nos valeurs nous incitent à porter une vision positive et dynamique sur une société inclusive et solidaire à la construction de laquelle nous souhaitons sans conteste contribuer.

LA BIENTRAITANCE EN FILIGRANE DE TOUTE ACTION

La bientraitance est une démarche collective pour identifier le meilleur accompagnement possible pour l'habitant, dans le respect de ses choix et dans l'adaptation la plus juste à ses besoins.

Parallèlement, l'Apei de Lens s'est engagée à sensibiliser particulièrement l'ensemble des professionnels à cette question fondamentale. Le protocole de lutte contre la maltraitance et de promotion de la bientraitance a été élaboré de manière partagée par des représentants des différentes catégories professionnelles présentes à l'association, auxquelles se sont ajoutés les représentants des organisations syndicales. circonstance.

Il est présenté à chaque nouvel intervenant de tous les établissements et services (CDI, CDD, stagiaires et bénévoles) qui s'engage à travers le contrat de travail, la convention de stage ou la convention de bénévolat à garantir sa mise en œuvre en toute circonstance.

L'Apei de Lens et environs, dans les fondements de son projet associatif, présente la mise en œuvre des actions de prévention à la maltraitance. Déclinée au sein de chaque établissement et service qui la compose, la méthodologie proposée associe la mise en place d'une Commission de Vigilance Permanente et la création d'une cellule de crise en cas de manquement avéré.

1.1.6 SON TERRITOIRE D'INTERVENTION

Historiquement, l'association exerce son champ d'action sur près de 40 communes de la région lensoise.

Les 14 établissements et services de l'association sont répartis sur les communes de Lens, Bully-les-Mines, Grenay, Liévin, Loos-en-Gohelle et Loison-sous-Lens.

L'Apei de Lens et environs est présente et représentée dans tous les réseaux territoriaux (voire départementaux, régionaux et nationaux) qui font écho à son action. Elle est par exemple présente dans les instances associatives du GEAC (Groupement des ESAT et Entreprises Adaptées du Pas-de-Calais), du Comité inter-associatif (instance de dialogue avec la MDPH), du CREAI (Centre Régional d'Etudes, d'Actions et d'Informations), du Centre Ressources Autismes, de l'Association Ressource Polyhandicap, de l'URIOPSS, de Neurodev depuis son origine, ou encore de l'Unapp.

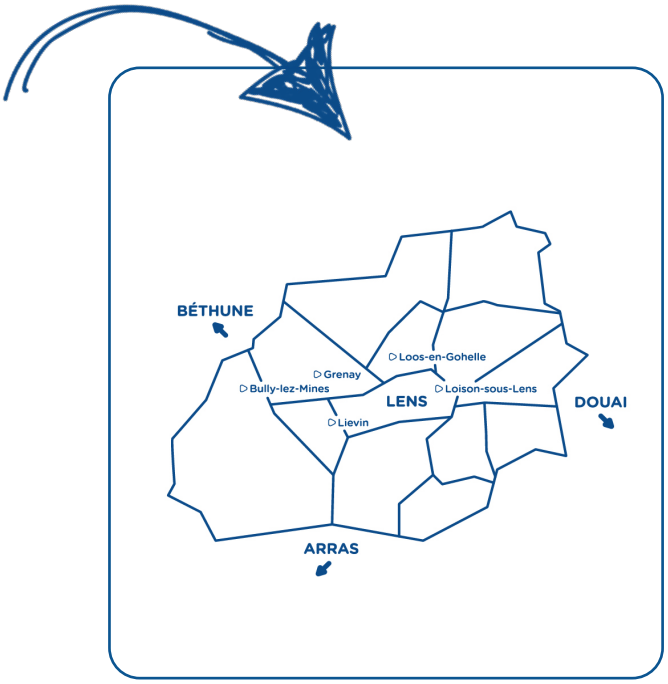

LE PROJET ASSOCIATIF 2020-2025

Le Projet Associatif 2021-2026 permet de faire le point sur la situation actuelle de l'association et constitue une véritable feuille de route qui nous rassemble pour construire l'avenir, dans le respect de nos valeurs et de notre conviction.

Il fixe ainsi les priorités de l'Association pour les 5 années à venir. Nous devons nous inscrire dans la continuité de nos actions et ne pas oublier notre raison d'être. Mais nous devons également toujours nous adapter, nous dépasser, afin de répondre à l'évolution des besoins des personnes que nous accompagnons et de leurs familles.

Nous avons ainsi pour objectif de relever trois challenges majeurs pour la période 2020 - 2025 :

- Pérenniser notre dimension associative et militante
- Accompagner les personnes dans leur pouvoir d'agir
- Développer des parcours inclusifs et modulaires

La stratégie de ce projet, réfléchie collectivement, co-construite, doit être partagée par toutes les parties prenantes. C'est la raison pour laquelle les partenaires, extérieurs à l'association, occupent une place plus importante dans ce projet que dans les précédents : c'est tous ensemble que nous porterons les valeurs du « Vivre Ensemble ».

2 - UNE ASSOCIATION GESTIONNAIRE

L'Apei de Lens et environs a fait le choix il y a plus de 60 ans de créer et de gérer des établissements et services pour offrir un accompagnement de qualité aux enfants et adultes vivant avec un handicap. Experts des réglementations en vigueur, en quête des possibilités d'évolution et de recomposition de l'offre de services, nous mettons notre expertise et notre professionnalisme au service des personnes en situation de handicap et de leurs familles.

Nous tenons à être, au niveau local, un **interlocuteur privilégié dans la mise en œuvre des politiques publiques liées au handicap**. Notre connaissance du territoire et l'amélioration systématique de nos pratiques favorisent l'émergence de nouvelles réponses. Il s'agira donc de répondre aux sollicitations de nos financeurs mais aussi d'utiliser nos fonds propres pour **promouvoir de nouvelles réponses associatives et les faire reconnaitre**. Dans tous les cas, les réponses apportées ne pourront se faire au détriment de la qualité d'accompagnement. La recherche de financements est donc un axe de développement.

L'association qui regroupe 14 établissements et services financés par l'ARS et / ou le Conseil Départemental a fait le choix de créer au fur et à mesure de ses moyens et des besoins des services dits associatifs qui ne peuvent exister que par la collecte de fonds auprès du grand public comme des entreprises.

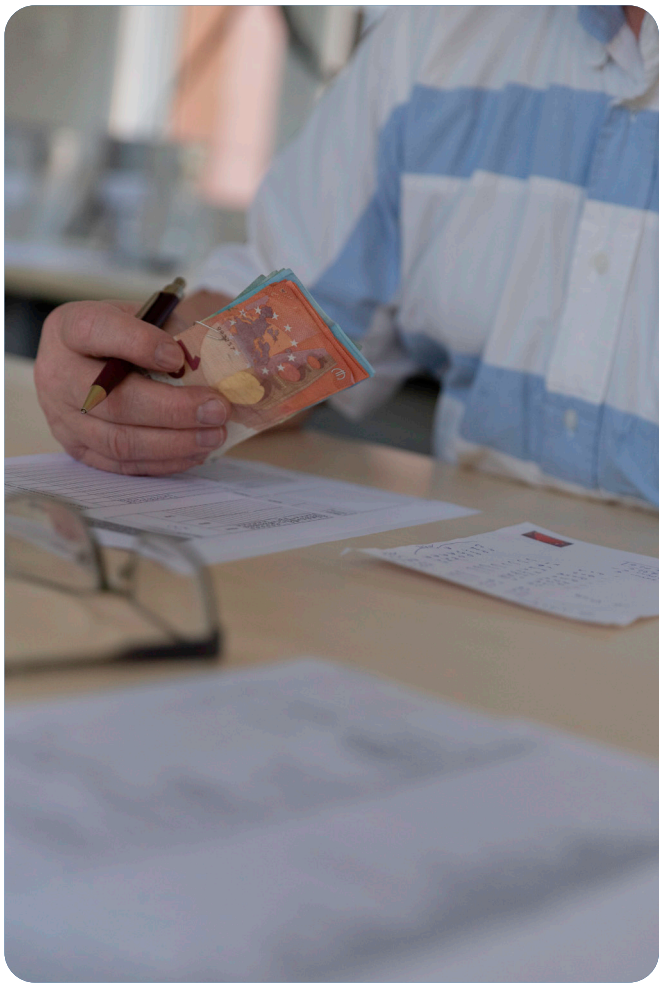

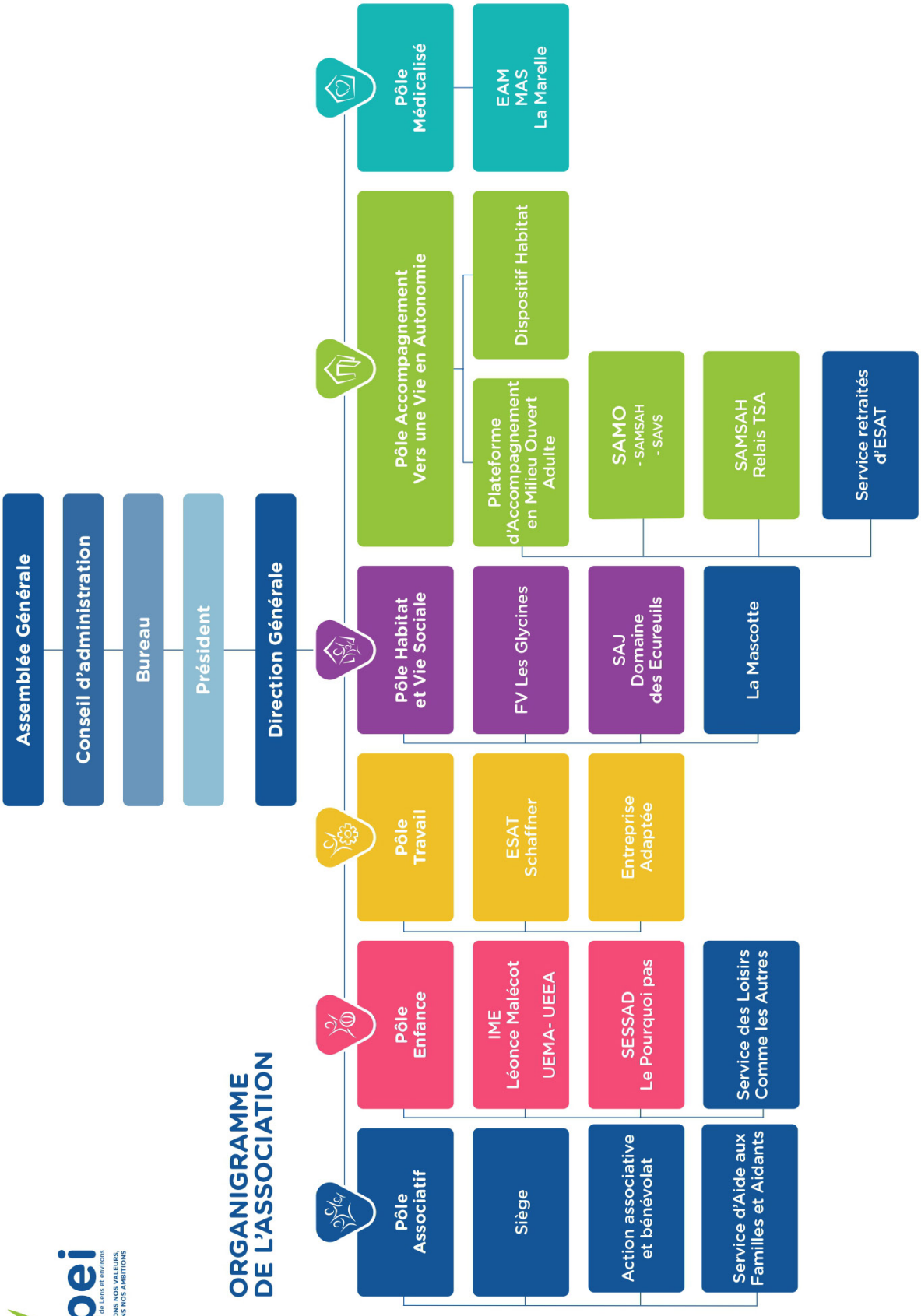
ORGANIGRAMME
DE L'ASSOCIATION
Assemblée Générale
Conseil d'administration
Bureau
Président
Direction Générale
Pôle Associatif
Siège
Action associative et bénévolat
Service d'Aide aux Familles et Aidants
Pôle Enfance
IME Léonce Malécot
UEMA- UEEA
SESSAD Le Pourquoi pas
Service des Loisirs Comme les Autres
Pôle Travail
ESAT Schaffner
Entreprise Adaptée
Pôle Habitat et Vie Sociale
FV Les Glycines
SAJ Domaine des Ecureuils
La Mascotte
Pôle Accompagnement Vers une Vie en Autonomie
Plateforme d'Accompagnement en Milieu Ouvert Adulte
Dispositif Habitat
SAMO
- SAMSAH
- SAVS
SAMSAH Relais TSA
Service retraités d'ESAT
Pôle Médicalisé
EAM MAS La Marelle

1.3.1 LES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES PAR PÔLE DE DIRECTION

Pôles	Etablissement / Service	Capacité autorisée	Nombre de personnes accompagnées
ASSOCIATIF	Siège administratif		
	Services associatifs		
	Service Des Loisirs Comme les Autres		20 personnes
	La Mascotte		40 personnes
	Service retraités d'ESAT		80 personnes
ENFANCE	IME Léonce Malécot	93 places 6-20 ans	119 personnes
	UEMA	7 places 3-6 ans	
	SESSAD Le Pourquoi Pas	47 places 0-20 ans	55 personnes
TRAVAIL	ESAT Ernest Schaffner	283 places	300 travailleurs
	Entreprise Adaptée	15 places	15 salariés
HABITAT ET VIE SOCIALE	Foyer de vie Les Glycines	50 places HP 4 places HT	95 personnes
	SAJ Le Domaine des Ecureuils	30 places AP 5 places AT	50 personnes
ACCOMPAGNEMENT VERS UNE VIE EN AUTONOMIE	Dispositif Habitat	40 places HP 1 place HT	45 personnes
	Plateforme d'Accompagnement en Milieu Ouvert Adulte		
	SAMO (SAVS + SAMSAH)	94 places	120 personnes
	SAMSAH Relais TSA	20 places	15 personnes
MEDICALISE	Etablissement d'Accueil Médicalisé La Marelle	52 places HP 4 places HT 6 places AJ	80 personnes
	Maison d'Accueil Spécialisée La Marelle	2 places HP	
Apei de Lens et environs		753	

ANNEXE 3 - Origines du PHVS

1 - LE FOYER DE VIE

Le Foyer de Vie pour adultes vivant avec un handicap a reçu son agrément en 1993.

Depuis cette date, l'établissement à évolué.

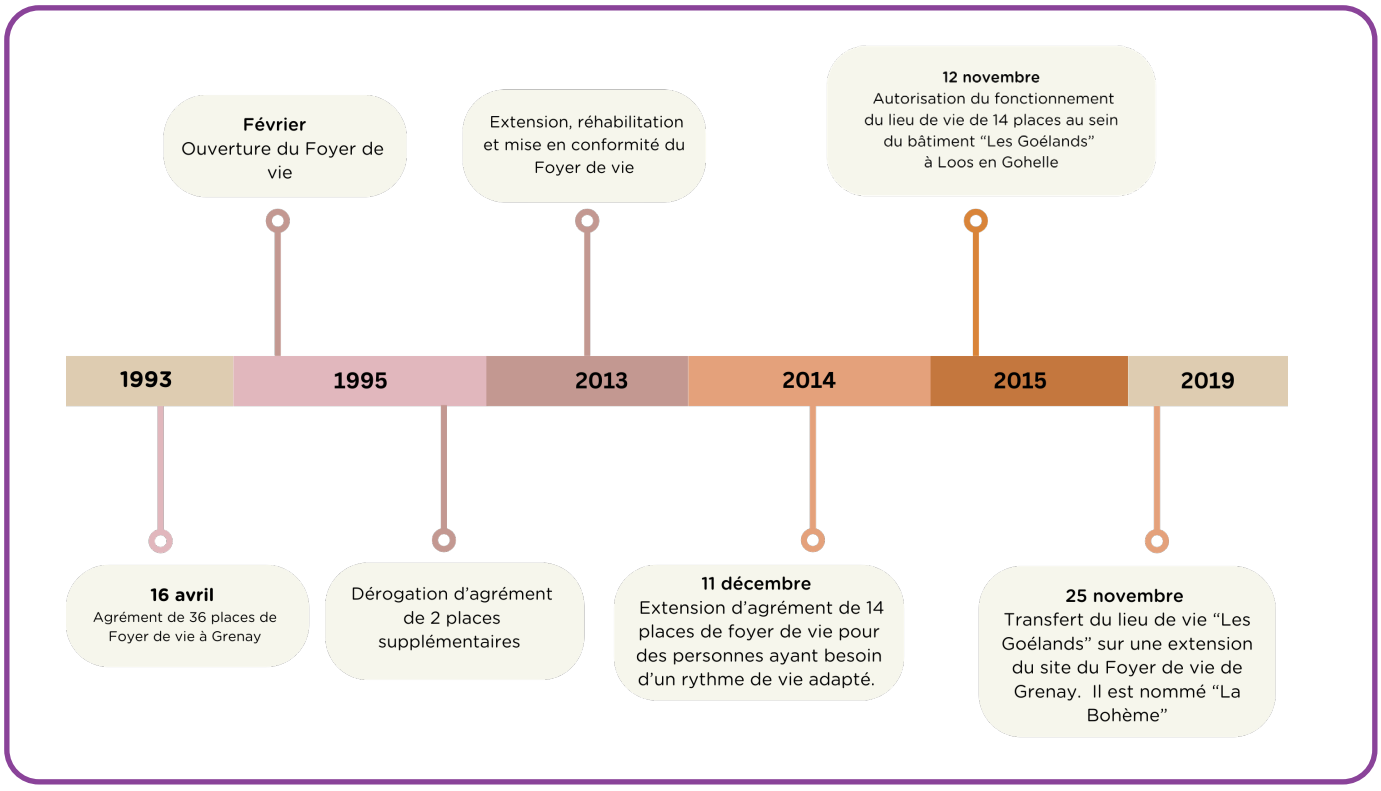

2 - LE SERVICE D'ACCUEIL DE JOUR

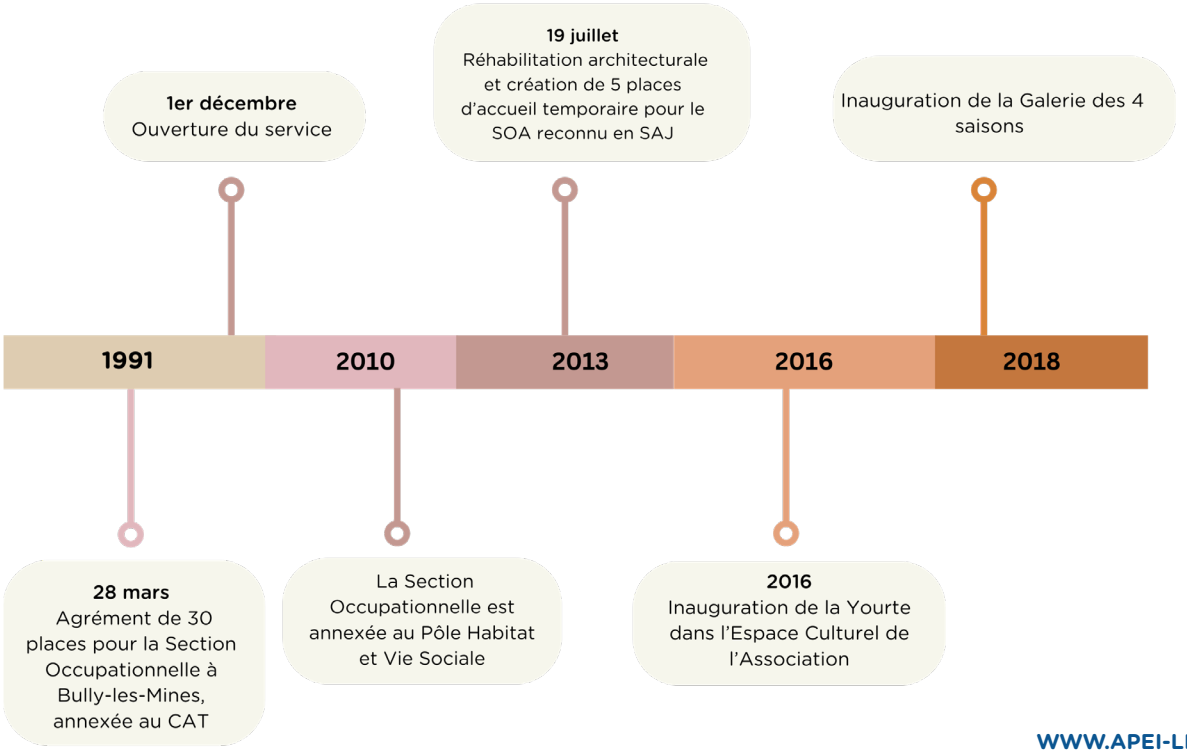

Pôle Habitat et Vie Sociale

Foyer de Vie les Glycines
34bis rue Napoléon Lebacq – 62160 GRENAY

Service d'Accueil de Jour
Le Domaine des Ecureuils
18 rue Voltaire - 62160 BULLY-LES-MINES

Tél. : 03.21.72.75.80
mail. : secretariat.phvs@apei-lens.org

www.apei-lens.org

PHVS ADM OUT2 01

ASSOCIATION MEMBRE DE Unapei